



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

RAPPORT ANNUEL 2019

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets







Le présent rapport est établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport sera présenté en Commission Déchets avant le Conseil Communautaire du 05/10/2020 et ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque commune et sur le site internet de la CASA.



SOMMAIRE

PARTIE 1 : SYNTHÈSE

La CASA en bref	7
Les faits marquants de l'année 2019	8
Les objectifs nationaux fixés par le Plan Déchet 2015-2020	9
Indicateurs techniques	10
Indicateurs financiers	15

PARTIE 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Territoire	17
La Direction Envinet	18
Certification ISO 9001	19
Cartographie des processus - Audits	20
Organigramme	21
Moyens humains	22
Emploi et conditions de travail	23
Moyens matériels	25

PARTIE 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Les services	27
Organisation générale de la collecte	28
Zoom sur les dispositifs de collecte en PAV	31
Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés	32
Collecte en bi flux	36
Collecte du verre	38
Collecte des végétaux et dépôts en déchetterie – plateforme de compostage	40
Zoom sur la collecte des végétaux - collecte en PAP et apport en déchetteries (hors bois)	41
Encombrants et dépôts sauvages	42
Zoom sur l'évolution de la gestion des encombrants et des équipements enterrés	43



SOMMAIRE

PARTIE 3 : INDICATEURS TECHNIQUES (suite)

Collecte des huiles	45
Collecte des textiles, linges chaussures	46
Collecte en déchetteries	47
Valorisation des déchets	51

PARTIE 4 : INDICATEURS FINANCIERS

Indicateurs financiers	53
Compte administratif – fonctionnement	54
Le financement du service	55

PARTIE 5 : PERSPECTIVES

Perspectives 2019	57
Glossaire	58

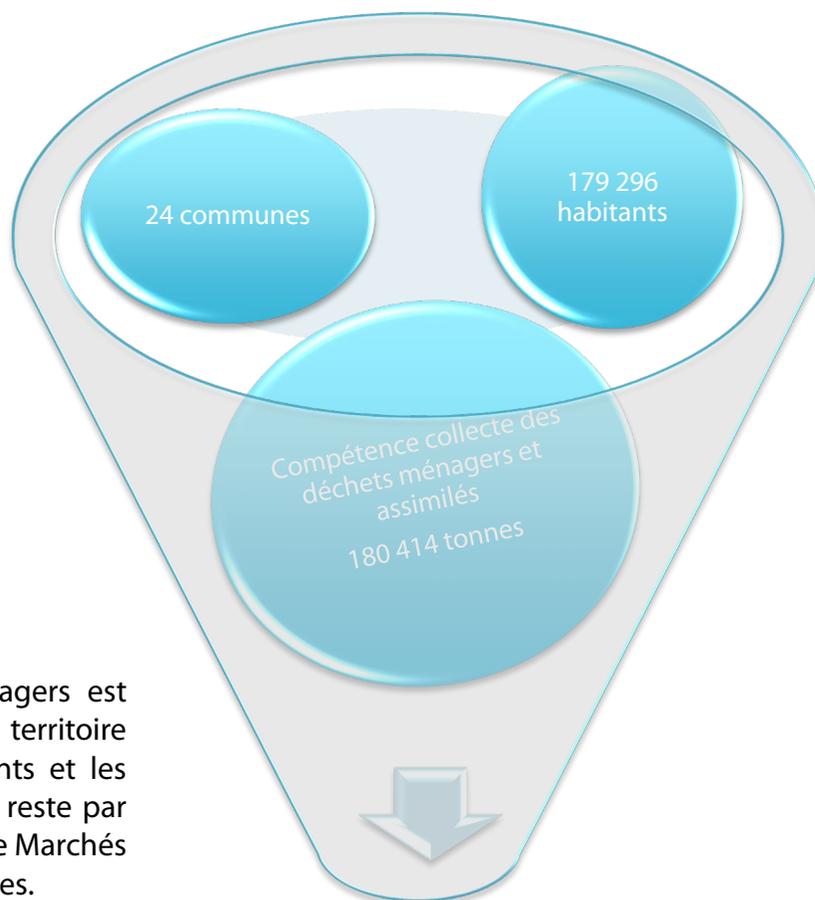
Partie 1 : **SYNTHÈSE**





Partie 1 : SYNTHÈSE

La CASA en bref



La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les agents et les moyens de la CASA et pour le reste par des entreprises dans le cadre de Marchés Publics de prestations de services.

CASA

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par le syndicat de traitement et de valorisation des déchets UNIVALOM qui en détient la compétence. Ces actions sont assurées par des prestataires privés et par du personnel du syndicat.

Depuis le 1er septembre 2018, les ambassadeurs du tri ainsi que les 7 déchetteries du territoire ont également été transférées à UNIVALOM, permettant ainsi aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles dans l'ensemble du réseau du syndicat avec des conditions d'accès harmonisées.

Avec la création du Pôle Métropolitain CAP AZUR regroupant la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ainsi que la Communauté de Communes des Alpes d'Azur, plusieurs actions communes sur la thématique des déchets ont été engagées comme l'harmonisation des conditions d'accès dans les déchetteries, des campagnes de sensibilisation sur le tri des emballages et du verre, le compostage individuel et collectif des déchets végétaux et bio déchets et le territoire Zéro Déchets.



Partie 1 : SYNTHÈSE

Les faits marquants de l'année 2019

Organisation

Déploiement d'outils informatiques et de tableaux de bord en lien avec la certification ISO 9001

Collecte

- Passage en porte à porte sur la commune de Valbonne avec mise en place de deux jours de collecte sélective par semaine et diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères
- Implantation de colonnes enterrées pour les ordures ménagères et de tri dans le cadre des gros projets d'aménagements comme Marena Lacan dans le Vieil Antibes, le front de mer de Juan les Pins ou sur les communes de Gourdon, Caussols, Bouyon et Cipières
- Amélioration du maillage de PAV sur l'ensemble des communes
- Amélioration du fonctionnement du service des encombrants avec le développement d'une application mobile et d'un suivi informatisé de l'activité
- Analyse ciblée de circuits de collecte de cartons en porte à porte dans les zones industrielles et le parc de Sophia aux fins de rééquilibrages et modifications de tournées (études terrain + Baywatcher)
- Collaboration avec UNIVALOM et CAP AZUR sur la prévention des déchets (renfort de la communication sur le compostage, le tri, territoire Zéro Déchets, etc.)



Partie 1 : SYNTHÈSE

Les objectifs nationaux fixés par le Plan Déchets 2015-2020

Objectifs du Plan	Constats internes 2018	Analyse
<p>Objectif : Diminution de 7% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant d'ici 2020 (par rapport à 2010)</p> <p>— Kg/hab. — Objectif — Tendence</p>	<p>1007 kg/habitant de DMA</p> <p>2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019</p>	<p>Augmentation de 9 % des DMA par habitant depuis 2010 : L'objectif de -7% ne sera pas atteint, principalement du fait d'une forte augmentation des apports en déchetterie; notamment des déchets végétaux et des gravats propres. Les campagnes d'interdiction de brûlage des végétaux ont certainement contribué à cette augmentation. De même, les inondations de décembre 2019 ont généré des quantités importantes de gravats .</p>
<p>Objectif : Plafond maximum de 260 Kg d'OMR par habitant en 2020 (240 Kg maximum en 2040)</p> <p>— Kg/hab. — Plafond max.</p>	<p>465 kg d'OMR par habitant</p> <p>2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019</p>	<p>Diminution de 9,1 % depuis 2010 : L'objectif ne sera pas atteint pour la CASA en 2020. Augmentation des quantités de déchets triés (bi flux, verres et cartons). Toutefois, la production par habitant et par an est conséquente ; car la population retenue pour le calcul des quantités par habitant ne tient pas compte de l'aspect touristique du territoire.</p>
<p>Objectif : Stockage limité à 26% en 2020 (18% en 2025)</p> <p>■ Taux d'enfouissement — Seuil max</p>	<p>3 % des déchets sont amenés sur un site d'enfouissement</p> <p>2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019</p>	<p>Objectif atteint depuis 2010 avec la valorisation des gravats propres.</p>
<p>Objectif : Incinération sans valorisation énergétique divisée par 2 sur 2010-2025 (diminution de 25% en 2020)</p>	<p>0% d'incinération sans valorisation énergétique</p>	<p>Ce taux est le même depuis 2010</p>

Les évolutions graphiques débutent en 2010 (l'année de référence du Plan Déchet)

La Direction devra axer son travail sur la diminution globale des DMA notamment par la mise en place du projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », l'augmentation des fréquences de collecte sélective, la mise en œuvre de la collecte des biodéchets et la promotion du compostage individuel et collectif... ce qui lui permettra d'être exemplaire vis-à-vis des objectifs du Plan Déchet 2015-2020.



Partie 1 : SYNTHÈSE

Indicateurs techniques

Description de la constitution du gisement des Déchets Ménagers et Assimilés produits par la CASA

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 180 414 t - 1007 kg/hab./an												
Déchets Occasionnels 74 123 t 414 kg/hab./an						Déchets de routine : Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) 106 291 t 593 kg/hab./an						
Apports en déchetterie compétence (UNIVALOM) 73 476 t 410 kg/hab./an								Déchets collectés sélectivement 16155 t 90 kg/hab./an				
Gravats propres 9 022 t 50 kg/hab./an	Gravats sales 12 849 t 72 kg/hab./an	CS recyclable 12 982 t 72 kg/hab./an				Compostage	Textiles Linges Chaussures 647 t 4 kg/hab./an	Déchets de routine : Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 83 255 t 464 kg/hab./an	Déchets verts PâP 6881 t 38 kg/hab./an (sur les 9 communes concernées)	CS Recyclables biflux 9 041 t 50 kg/hab./an	CS Cartons 1 157 t 6kg/hab./an	CS Verre 5 957 t 33 kg/hab./an
		DEA (Eco mobilier) 1 832 t 10 kg/hab./an	CS bois 6 883 t 38 kg/hab./an	CS ferraille 2 864 t 16 kg/hab./an	CS DEEE 940 t 5 kg/hab./an							

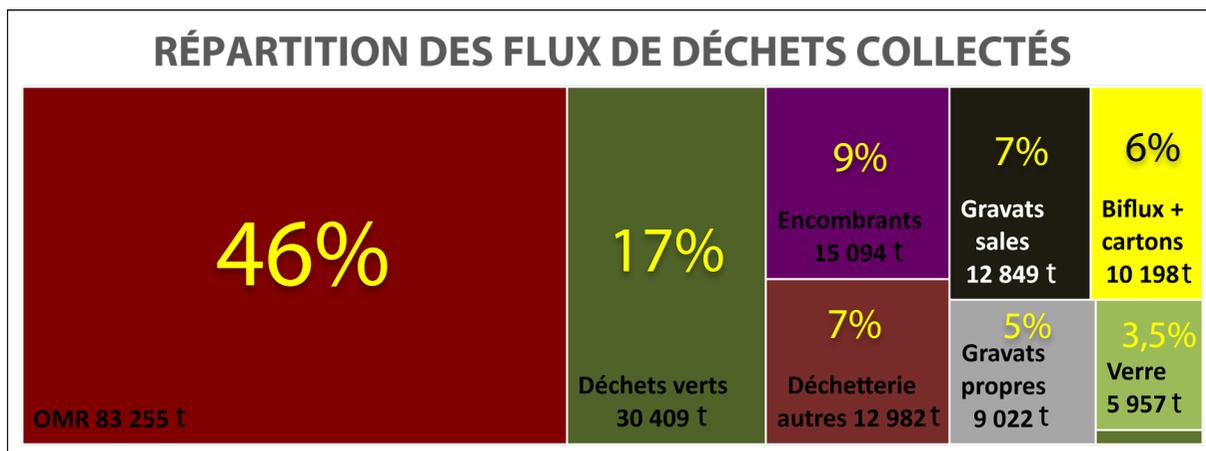
En 2019 le tonnage global collecté des **Déchets Ménagers et Assimilé** connaît une nouvelle **augmentation** de 6 639 t soit 3,82 % par rapport à l'année précédente.

Les **OMR** sont en **diminution** de 2 099 t soit 2,46 % ce qui est une très bonne tendance.

En revanche, si les quantités de **gravats sales diminuent** de 3,76% grâce à un meilleur tri en déchetterie, les tonnages de **gravats propres** sont en **très forte hausse** de 54,15%.

RÉPARTITION DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS

Collecte en % et tonnes par type de déchets



* Déchetterie autre : bois, DEA, ferrailles DEEE, DDM,

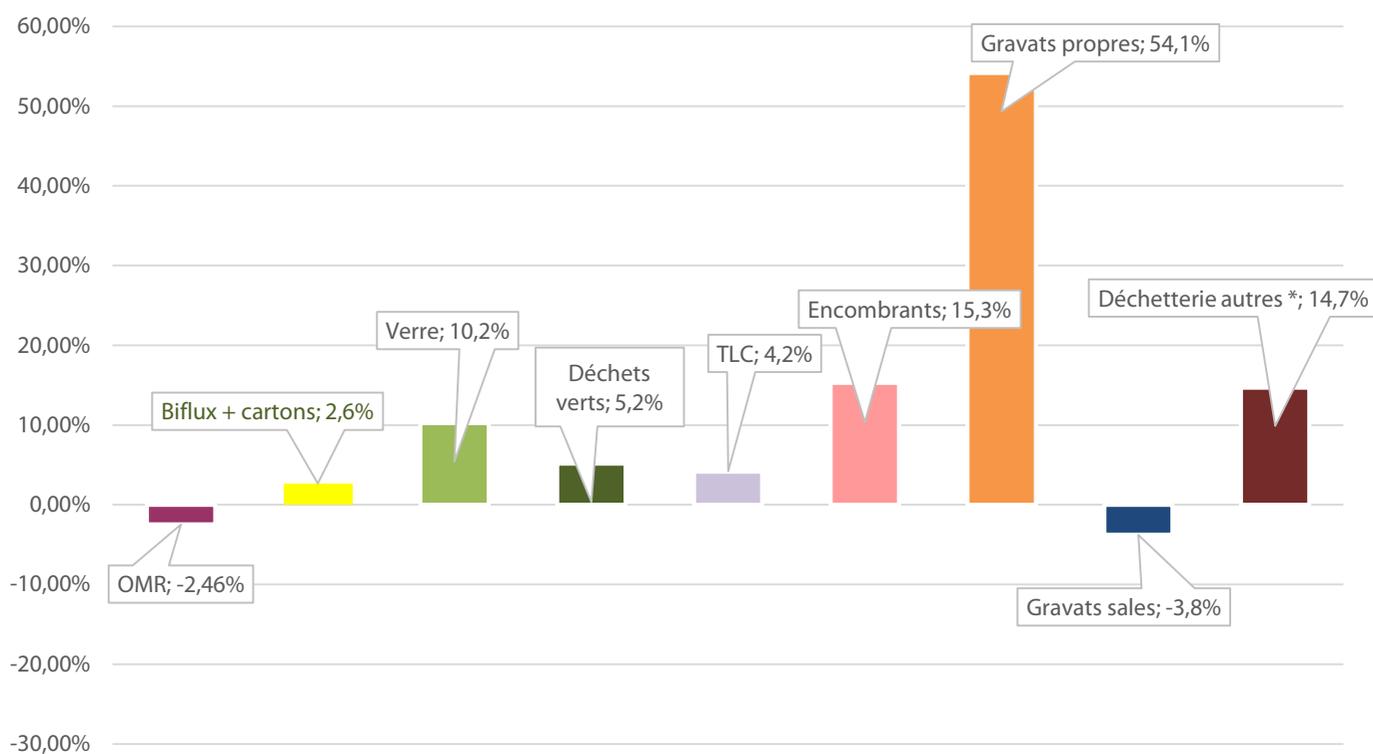


Partie 1 : SYNTHÈSE

Indicateurs techniques

Evolution du gisement des Déchets Ménagers et Assimilés produits par la CASA

EVOLUTION DES TONNAGES 2018- 2019



* Déchetterie autre : bois, DEA, ferrailles DEEE, DDM,

Tendance positive pour la **collecte sélective du verre** qui augmente par rapport à 2018 de plus de 10,2% (+ 553t) ainsi que celle du **bi flux et carton** qui augmente de 2,6% (+ 119t).

Les **déchets occasionnels** augmentent fortement avec 7 985t de plus, soit près de 12,07%. Cela est lié principalement aux augmentations de tonnages de **déchets végétaux** 5,2% (1 495t) et des **apports en déchetteries de gravats propres** 54,1% (3 169 t), et **d'autres flux** (bois, DEA, ferrailles, DEEE et DDM) + 14,7% (1 663 t).

Une très légère baisse sur les **déchets verts en porte à porte** avec 62 t de moins soit - **0,9%** qui peut simplement s'expliquer par une journée de collecte de moins sur l'année du fait du calendrier et pour une commune seulement.

Les tonnages d'**encombrants et dépôts sauvages** collectés et apportés en déchetteries augmentent de 15.3% soit 2 004 t.

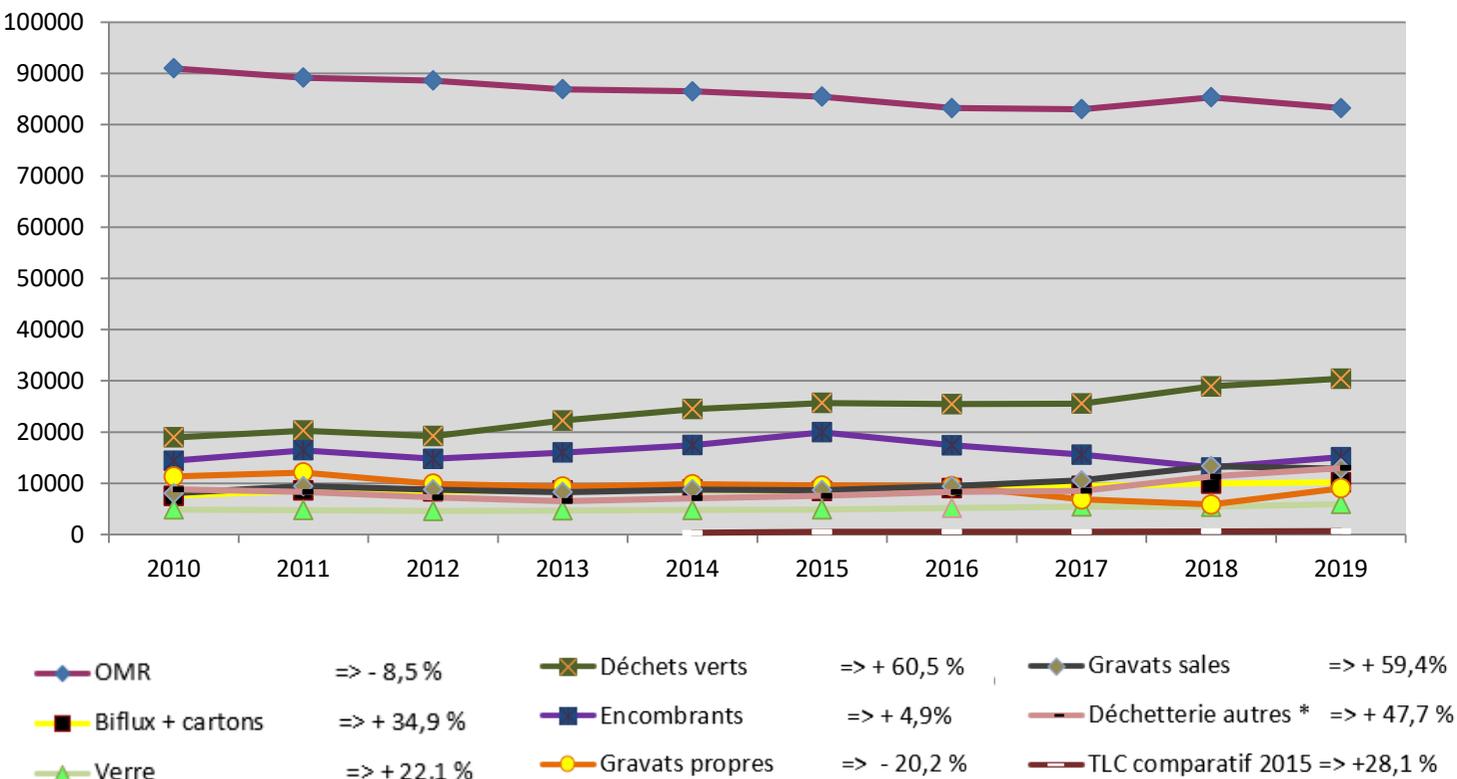
Concernant les **Textiles, Linges, Chaussures**, 26 tonnes ont été collectées en plus, soit une augmentation de **4,2%**.



Partie 1 : SYNTHÈSE

Indicateurs techniques

Evolution des tonnages depuis 2010



Depuis 2010 on constate une baisse de 8,5% des ordures ménagères résiduelles et une forte augmentation des déchets collectés sélectivement (verre, emballages, cartons et textiles) en porte à porte et en apport volontaire : hausse de 34,9 %.

De plus on constate une très forte augmentation des tonnages collectés en déchetteries, près de 31 % en plus, tous déchets confondus. Ceci met en exergue l'importance de disposer d'un réseau efficace de déchetteries et d'inciter les metteurs sur le marché à proposer à leurs clients professionnels des déchetteries qui leur seraient dédiées.

De même, la mise en place d'une économie circulaire au niveau des entreprises permettrait d'éviter des tonnages importants.



Partie 1 : SYNTHÈSE

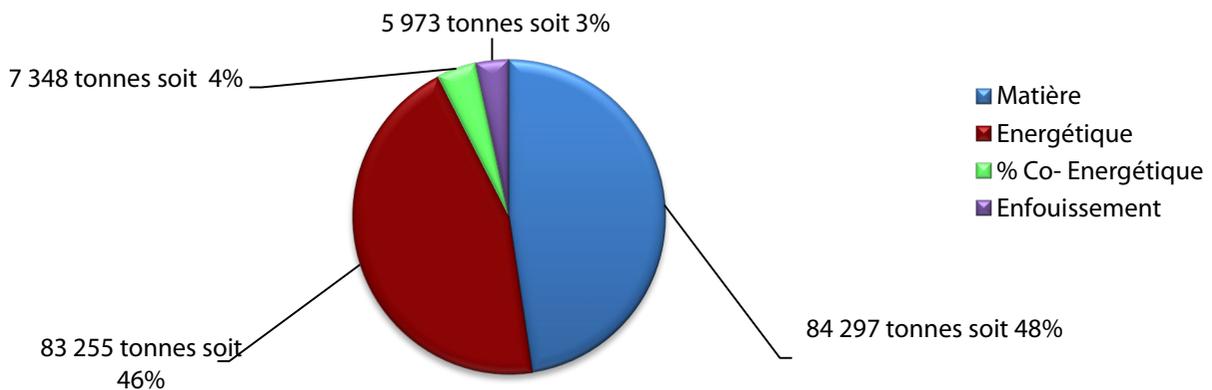
Indicateurs techniques

Comparaison du gisement en kilogramme par habitant de la CASA de l'année 2019 aux différentes échelles locales

Matières	CASA	SMED	UNIVALOM	Valeur nationale* (pour des communes urbaines)	Valeur nationale* (pour des communes touristiques)
Ordures ménagères résiduelles	464	371	475	253	303
CS recyclables bi flux	56 (bi flux+cartons)	48	50	49	56
Verre	33	25	30	28	65
Déchetteries et autres	410	349	356	189	349
Déchets ménagers et assimilés (DMA)	1007	793	913	519	773

Pour la CASA, le ratio de production par habitant est calculé pour la population saisie dans la matrice des coûts qui est basée sur la population municipale (donc, pour les habitants permanents), ce qui explique le ratio bien supérieur.

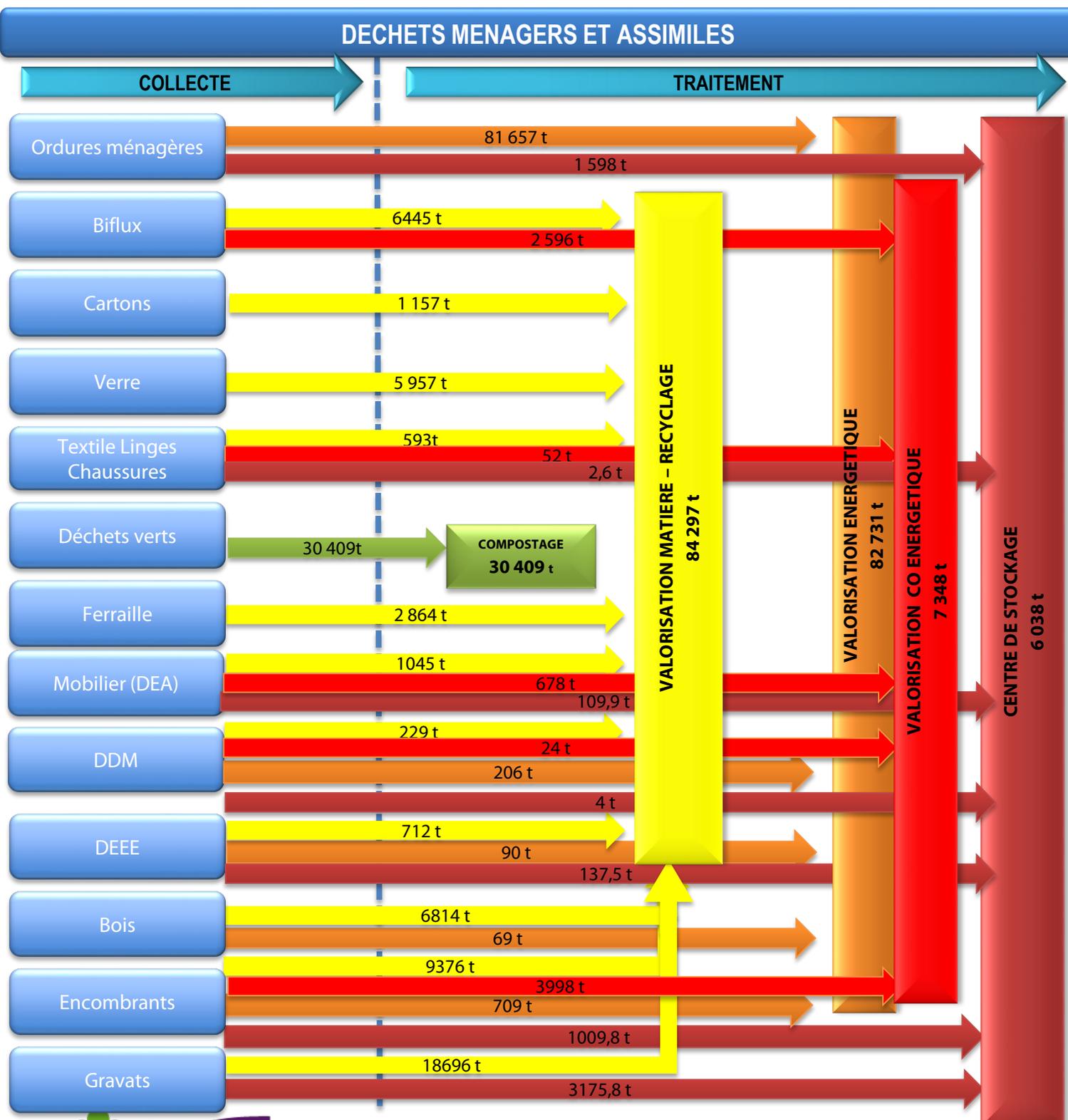
Traitement des déchets





Partie 1 : SYNTHÈSE

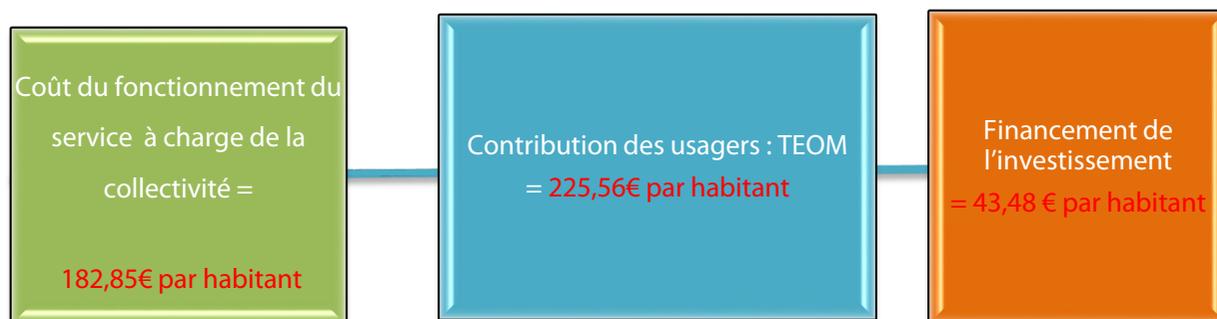
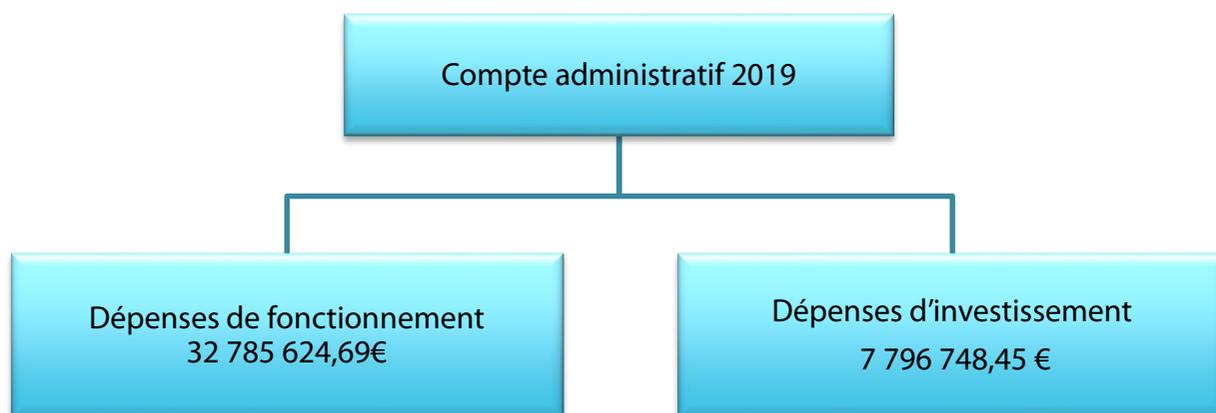
Indicateurs techniques





Partie 1 : SYNTHÈSE

Indicateurs financiers



Diminution de 2,07 % des dépenses de fonctionnement et très forte augmentation des dépenses d'investissement de 94,75 % notamment pour l'acquisition de véhicules, de contenants et la dotation aux amortissements.

Suppression des recettes et dépenses déchetteries sur 2019.

Augmentation des recettes de TEOM du fait de la modification des bases.



Partie 2 :

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION





Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Territoire

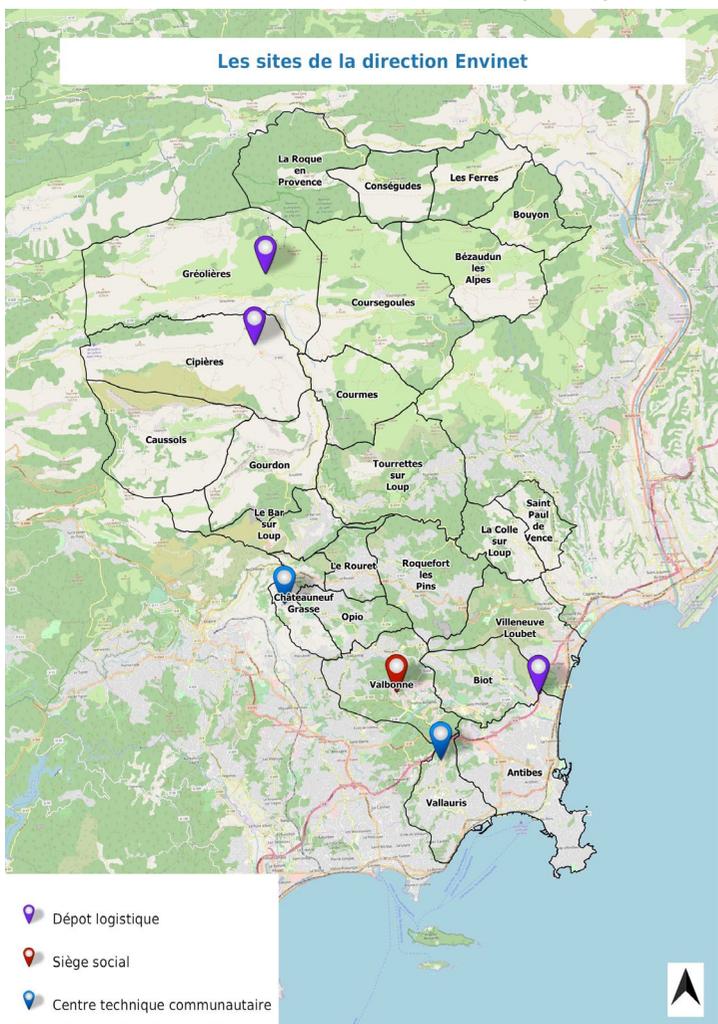
La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est un Établissement Public de Coopération Intercommunale assurant le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein des 24 communes membres :

ANTIBES, LE BAR-SUR-LOUP, BEZAUDUN-LES-ALPES, BIOT, BOUYON, CAUSSOLS, CIPIERES, CHATEAUNEUF-GRASSE, CONSEGUDES, COURMES, COURSEGOULES, LA COLLE-SUR-LOUP, LES FERRES, GOURDON, GREOLIERES, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, LE ROURET, LA ROQUE-EN-PROVENCE, SAINT-PAUL DE VENCE, TOURRETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VALLAURIS, VILLENEUVE-LOUBET.

La population estimée sur le territoire est de 179 296 habitants (dernières données INSEE 2019 - population légale 2017).

Le territoire de la CASA est caractérisé par la présence de 4 zones :

Les sites de la direction Envinet



Le haut pays : représenté par des villages peu urbanisés.

Le moyen pays : représenté par une urbanisation moyenne et une majorité d'habitat pavillonnaire.

Le secteur technopôle et zones industrielles : représenté par Sophia Antipolis et les zones industrielles des 3 Moulins, Saint Bernard, Marina 7 et ses multiples entreprises.

La bande littorale : représentée par une urbanisation dense.

La répartition de la population correspond approximativement au découpage de l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés : deux zones Nord et Sud collectées par la régie et une partie centrale collectée par un prestataire de services.

Son territoire est donc très vaste (les 24 communes représentent 48 970 hectares) et cet élément est chaque jour pris en compte dans la gestion du service public.



Partie 2 :

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

La Direction EnviNet

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA. Concernant le territoire restant la collecte est assurée par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Missions ENVINET

Collecte des déchets ménagers et assimilés

Gestion et collecte des points de regroupement et des points d'apport volontaire

Implantation de colonnes enterrées et semi enterrées

Mise en œuvre de projets structurants dans la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets

Collaboration avec les parties prenantes dans la prévention des incivilités et la gestion des déchets lors d'évènements particuliers (manifestations et situations de crise)

Déploiement d'outils informatiques et d'analyses pour le suivi des activités et l'optimisation du service public

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont essentiellement assurées par des prestataires privés.



Pour exercer sa compétence, la CASA dispose de deux centres techniques (Vallauris et Châteauneuf) et d'un dépôt logistique (Malamaire), accueillant les véhicules et agents de la régie. De plus, un dépôt logistique (Biot) permet plus particulièrement le stockage des équipements de collecte.

La Direction EnviNet a également recours à des prestataires pour assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.



Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Certification ISO 9001 : Management par la Qualité

POLITIQUE QUALITÉ

NOTRE OBJECTIF : EXEMPLARITÉ ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



Notre système de management de la qualité encadré par la norme ISO 9001 version 2015 contribue à l'amélioration en continu de notre organisation et de notre fonctionnement. Il s'appuie sur nos valeurs fondamentales telles que l'accompagnement de nos équipes ainsi que la maîtrise des dépenses publiques et constitue le socle permettant d'identifier et de corriger nos dysfonctionnements. Avec l'ensemble de mes collaborateurs, nous nous engageons à fournir des services conformes aux exigences qui nous sont applicables, à saisir les opportunités et à faire preuve d'innovation afin de rendre un service public plus performant, animé par la volonté d'anticiper les risques liés à nos activités.

SATISFAIRE NOS
USAGERS

- > Développer de nouvelles actions
- > Améliorer la relation usager

- > Déployer le plan de formation issu des évaluations internes et des besoins de services

ACCOMPAGNER
NOS
COLLABORATEURS

FAIRE PREUVE
D'INNOVATION

- > Assurer la mise en oeuvre d'un projet innovant par an

- > Formaliser un programme d'actions de prévention des risques professionnels et le suivre
- > Mettre en œuvre des contrôles sécurité internes

AMELIORER LES
CONDITIONS
D'HYGIENE ET
SECURITE

MAITRISE
LES COÛTS

- > Analyser les coûts et maîtriser les dépenses
- > Mener des actions d'optimisation des services

La mise en œuvre du Management par la Qualité au sein de la Direction Envinet part d'une volonté d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers, et de rendre un service de collecte des déchets plus efficient auprès des usagers de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

La Direction a obtenue en 2014 la certification ISO 9001 pour l'ensemble de la Direction Envinet et en 2017 a renouvelé cette certification.

En 2018, modification du périmètre de certification avec la sortie des activités transférées à Univalom (organisation et prévention de la collecte et déchetteries) et l'extension au transport à la demande (Icilà).

En 2019 audit de suivi '1' pour la collecte des déchets et le transport à la demande



2019/0005

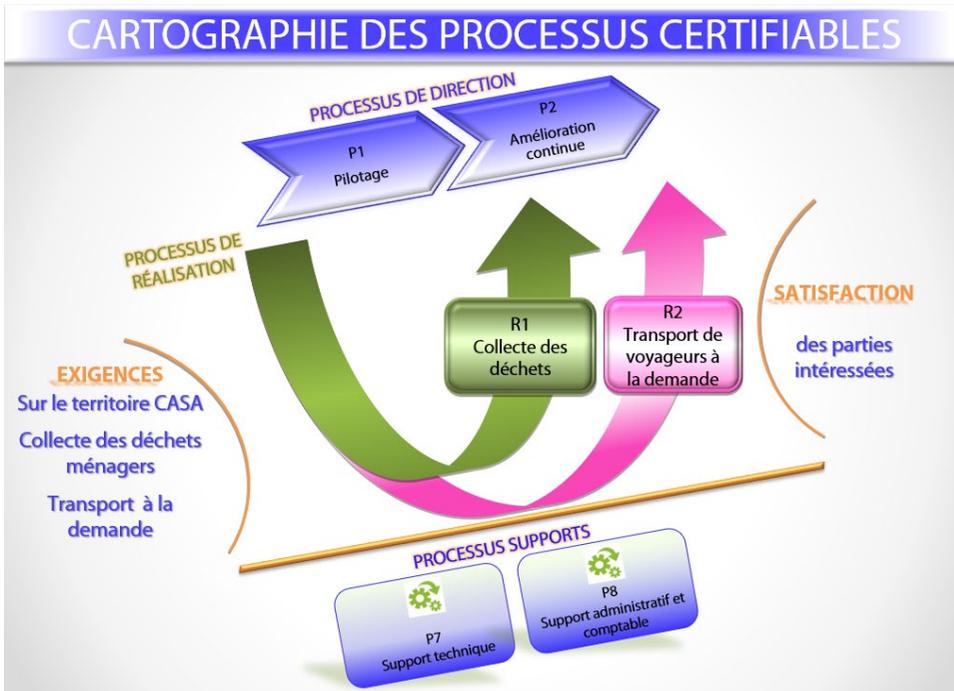
Quelques actions phares 2019 :

- ✓ Réorganisation de procédures de travail suite au transfert d'activités impactant la collecte (gestion de la dotation en contenants, coordination entre les équipes)
- ✓ Poursuite de la mise en place d'outils informatiques de suivi des activités
- ✓ Evolution de l'outil ATAL (suivi des équipements de collecte, gestion de stock)
- ✓ Travail sur le suivi des doléances et les Tableaux De Bord (TDB) pour la régie et le prestataire et coordination avec le prestataire
- ✓ Structuration d'espaces de travail informatique pour la DGA CV
- ✓ Déploiement d'un outil de gestion des encombrants avec dématérialisation de la feuille de route des agents de collecte et suivi de l'activité



Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Cartographie des processus

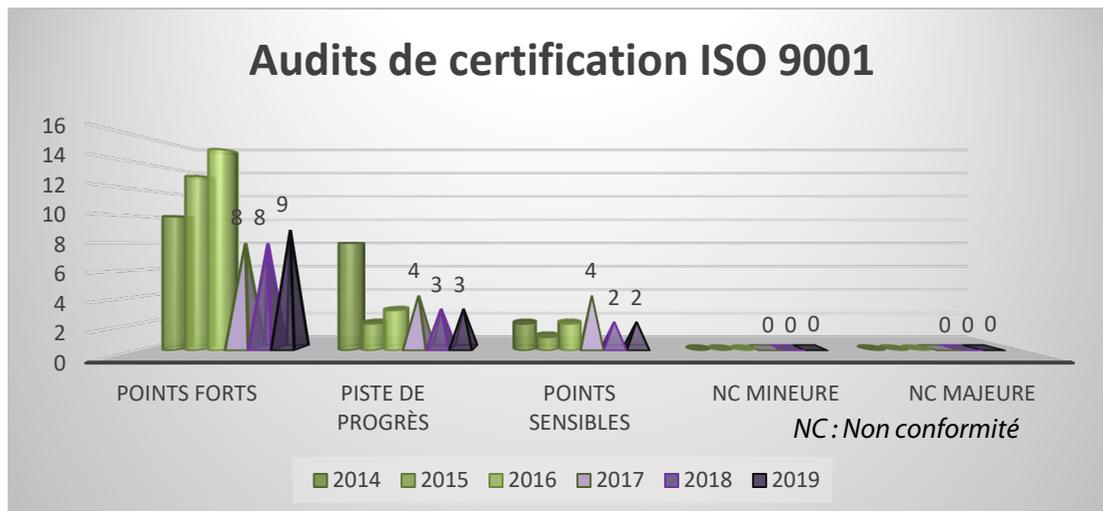


La description de l'organisation de la Direction permet de formaliser, clarifier et déterminer des suivis et des objectifs par processus.

Audits : Résultats de l'audit de suivi 1 :

L'auditeur AFNOR a noté dans son rapport qu'il « a pleinement confiance dans les directions ENVINET/Collecte des déchets et ENVIBUS/TAD pour traiter efficacement les 2 points sensibles identifiés et prendre en compte les pistes de progrès proposées. L'auditeur reste favorable au maintien de la certification pour la collecte des déchets selon la nouvelle version v2015 et à l'élargissement du périmètre de certification à l'activité ENVIBUS/TAD tout en encourageant la DGA CV à proposer à l'AFNOR en 2020 une nouvelle extension vers le transport scolaire comme prévue. ». Les points sensibles ne concernent pas la collecte des déchets.

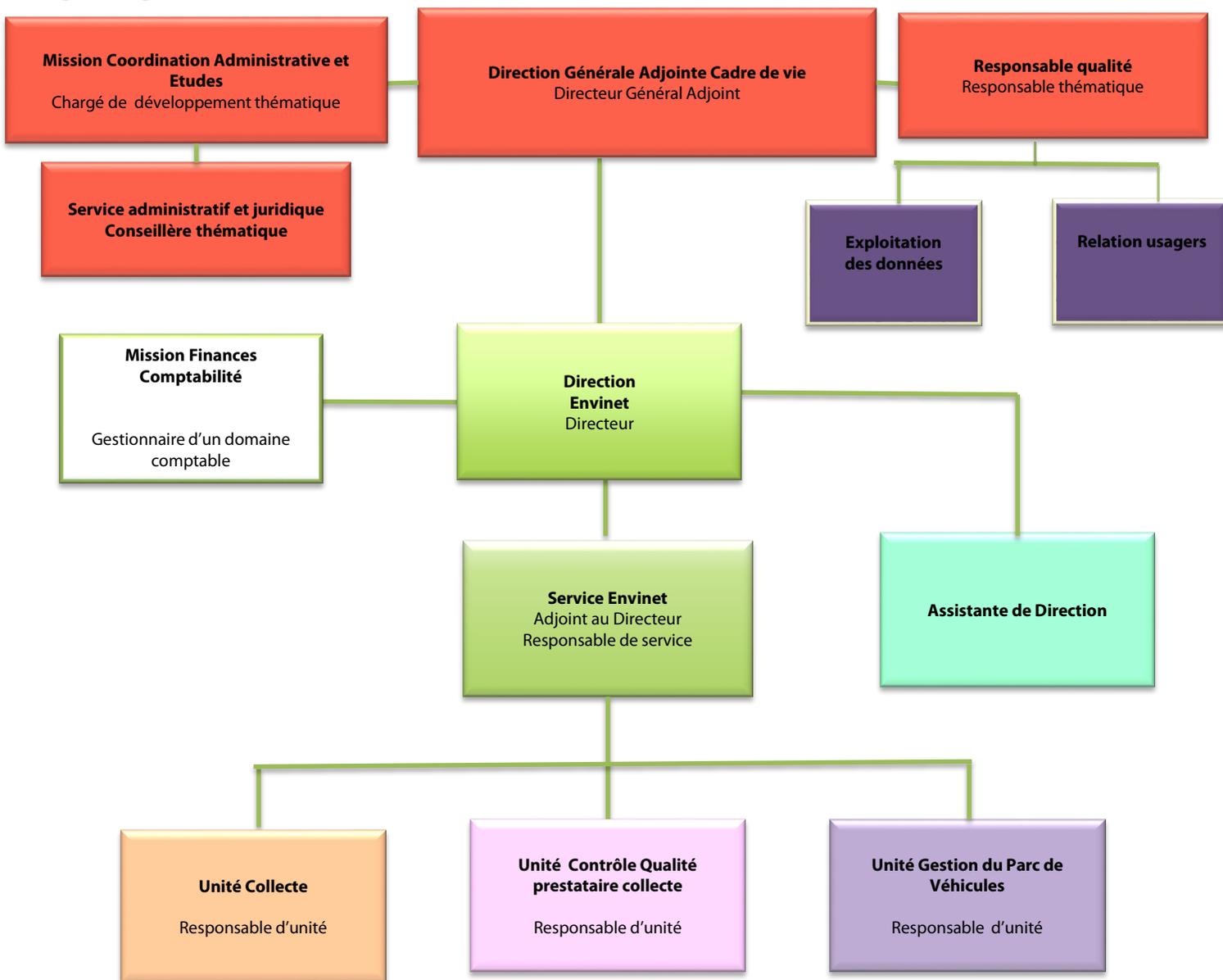
2° cycle d'audit -
suivi 1 de la
certification
2 jours d'audit en
2019





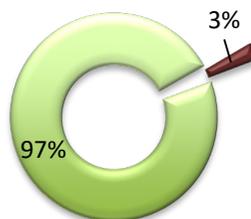
Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Organigramme



Ration hommes/femmes

La Direction Envinet comprend 3% de femmes au sein de ses effectifs (2 % de moins que l'année précédente) Cette évolution est liée aux transferts à Univalom des équipes des ADT et déchetteries.



■ Hommes
■ Femmes



Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION



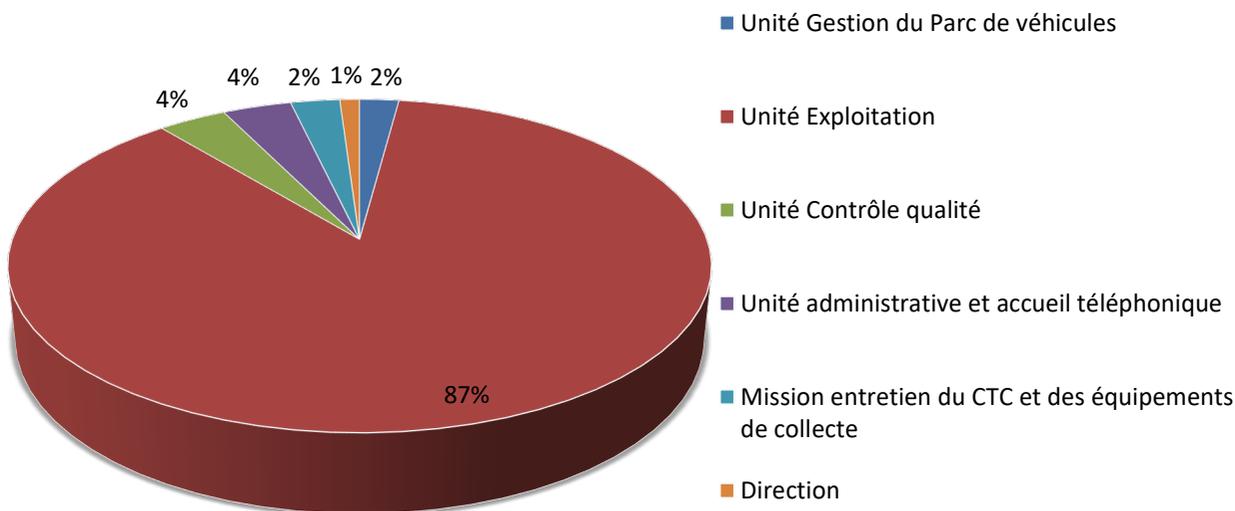
Moyens humains

L'organisation opérationnelle intègre plusieurs métiers au sein de la Direction Envinet :

- ✓ Les ripeurs ainsi que les conducteurs de véhicules en tout genre pour la collecte des déchets.
- ✓ Les responsables d'équipes et d'unités, pour encadrer le personnel exécutif et organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires).
- ✓ Les contrôleurs qualité afin de veiller à la bonne exécution des prestations, apporter des actions correctives sur les anomalies et faire le lien avec les communes, les administrés...
- ✓ Les agents de maintenance et logistique pour l'entretien du matériel de collecte, du parc roulant, des bâtiments et de la distribution des équipements de collecte.

Les supports techniques et administratifs sont également présents au sein de la Direction EnviNet pour l'exécution comptable, l'analyse des données, la gestion administrative, le standard

Répartition du personnel



Répartition des contrats



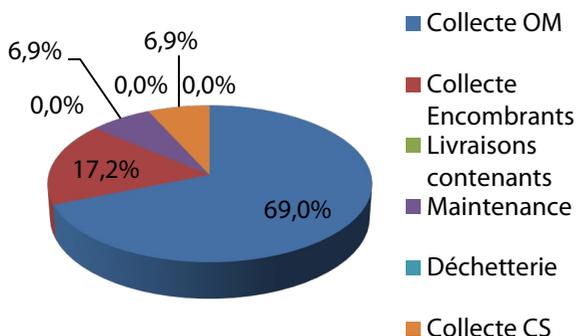
168 agents
titulaires
18 agents
contractuels
8 stagiaires



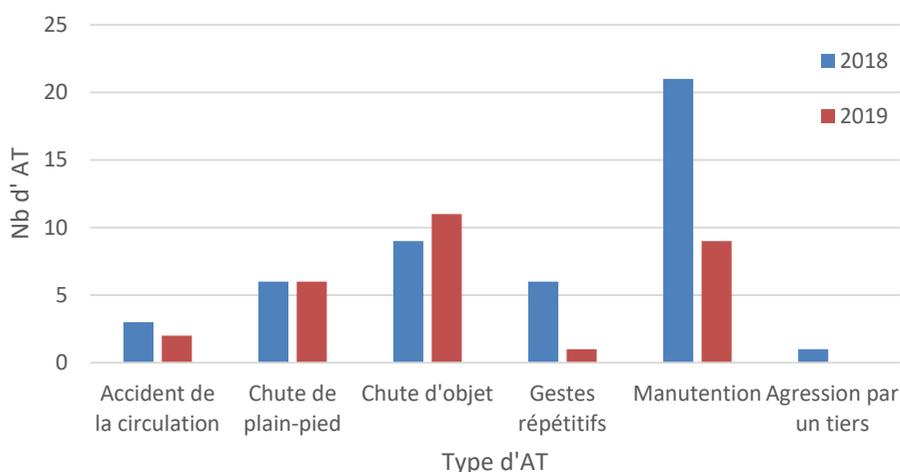
Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Emploi et conditions de travail

Répartition des accidents de travail par type d'unité au sein de la régie de collecte



Répartition des différents types d'accident 2018 / 2019

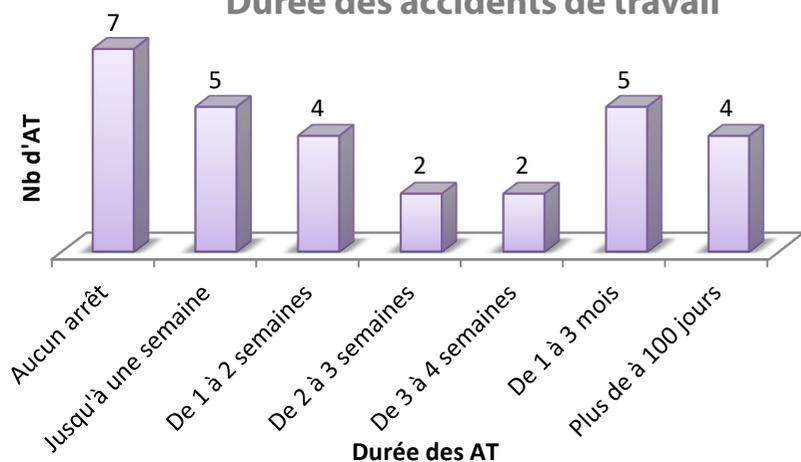


Il sera noté en comparaison avec l'année 2018, le départ des effectifs des agents des déchetteries, des ambassadeurs de tri et livreurs de contenants (effectif 50 personnes) le 01/09/2018.

Pour 2019, sur la régie, les accidents liés à la collecte des ordures ménagères représentent près de 69 % du total des accidents liés à la Direction EnviNet. C'est l'activité la plus accidentogène mais aussi la plus importante en terme d'effectifs.

Il est constaté une baisse des AT de 63% par rapport à 2018 avec une très forte baisse concernant les thématiques des 'gestes répétitifs' et les 'opérations de manutentions'.

Durée des accidents de travail



75 % des accidents ont généré des arrêts de travail

La majorité des accidents de travail ont lieu suite à des chutes d'objet, masse en mouvement et la manutention de contenants.

Cette diminution des AT s'explique aussi, dans la continuité de nombreuses actions de prévention mises en place (détaillées en page suivante) permettant d'améliorer les conditions de travail des agents et de limiter les risques d'accidents de service.



Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Emploi et conditions de travail



En 2019, plusieurs actions ont été menées afin de réduire les risques détectés telles que :

- ✓ Visite de sites par un référent sécurité
- ✓ Habilitation de conduite et formation de conduite obligatoire
- ✓ ¼ d'heure sécurité et qualité
- ✓ Mise en place des audits de collecte dans le 1^{er} semestre
- ✓ Formation Santé Sécurité au Travail (SST) et recyclage

Au cours de l'année, des audits de collecte ont été réalisés à destination des équipes de collecte en régie . A l'issue, des quarts d'heure sécurité ont été prodigués par les responsables d'équipe et responsable de service en rappelant aux équipages les bonnes pratiques de collecte et principalement sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

A travers ces ¼ heures sécurité, il est également abordé les problèmes comportementaux, de sécurité et de qualité de travail fournis.

En ce qui concerne le prestataire de collecte celui-ci a engagé de nombreuses actions pour devenir formateur sauveteur secouriste et développer le management d'une équipe. Le coût de ce plan de formation représente une dépense de l'ordre de 19 392 €.



Partie 2 :

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Moyens matériels

En 2019, la collecte des déchets est assurée au moyen de 129 véhicules dont 99 appartiennent à la CASA et 30 au prestataire privé. Parmi ces véhicules :

- ✓ 43 BOM 9 à 20 m³
- ✓ 25 mini bennes 4 à 5 m³
- ✓ 22 camions plateaux
- ✓ 6 camions grue 15 à 26 m³
- ✓ 1 micro-benne électrique
- ✓ 2 véhicules 2 roues
- ✓ 12 pick-up
- ✓ 18 véhicules utilitaires et légers



Plus de 60 % des véhicules disposent d'équipements spécifiques réduisant les consommations de carburant notamment lors des opérations de collecte.

Deux types de dispositifs sont disponibles :

- ✓ Un premier système composé d'une pompe hydraulique à débit variable couplée à un boîtier de gestion du ralenti moteur et un dispositif dit « Eco contrôle »

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 10%

Avantage écologique : réduit considérablement les nuisances sonores et les émissions de carbone passant d'un régime moteur en phase de collecte de 1100 T/min à 650 T/min

- ✓ Un deuxième système équipe 11 BOM comprenant une technologie avant-gardiste de haute technologie (première en France) nommée Cin Energie Stop&Go (récupération de l'énergie cinétique produite lors du freinage) coupe le moteur, permet l'utilisation de l'équipement et redémarre le véhicule au roulage.

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 23%.

Avantage écologique : zéro émission sonore et de carbone sur le dispositif Cin Energie Stop&Go en situation de collecte.

Une formation à la conduite rationnelle est prodiguée à chaque chauffeur à sa prise de poste.

Partie 3 :

INDICATEURS TECHNIQUES





Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Les services

La collecte des déchets ménagers est réalisée tant par la régie que par le biais de marchés de prestations de services. Sur l'ensemble des communes membres, 15 sont majoritairement collectées en porte à porte par la régie de collecte contre 9 en prestation. Toutes les prestations de collecte en PAV sont confiées à des prestataires.

Une commune est desservie par la régie et/ou les prestataires selon plusieurs critères :

- ✓ Le flux
- ✓ Les types de voies
- ✓ Les modes de collecte
- ✓ La situation géographique
- ✓ Les spécificités des quartiers
- ✓ La fréquentation touristique

La CASA dispose de zones desservies en porte à porte (collecte au droit des habitations) et d'autres en apport volontaire (collecte à proximité des habitations avec des bacs à roulettes collectifs (PR) ou des colonnes de tri (PAV)). Ce sont les caractéristiques de chaque secteur qui déterminent le mode de présentation et la fréquence de collecte. Chaque ville et même chaque quartier peut être soumis à un mode ou une fréquence de collecte différente.

Pour plus de détails sur les différents services proposés sur le territoire de la CASA, rendez-vous sur :

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/gerer-ses-dechets>

Certains services spécifiques sont proposés selon les secteurs comme la collecte du verre et des huiles de friture des cafés, hôtels et restaurants, ou des ramassages à des horaires précis (hôpitaux, zones piétonnes, sites à risques...)

Les niveaux de service sont également adaptés à la saisonnalité. En effet, de nombreuses communes voient la fréquence de collecte des ordures ménagères augmenter durant la saison estivale afin de pouvoir absorber le surplus d'activité des professionnels et l'augmentation de la quantité de déchets présentés par les touristes.

Dotations en bacs par la CASA



La CASA fournit gratuitement à tous ses habitants qui bénéficient d'une collecte en porte à porte les bacs de collecte sélective.

Au total en 2019, près de 5 000 bacs ont été livrés sur l'ensemble du territoire.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

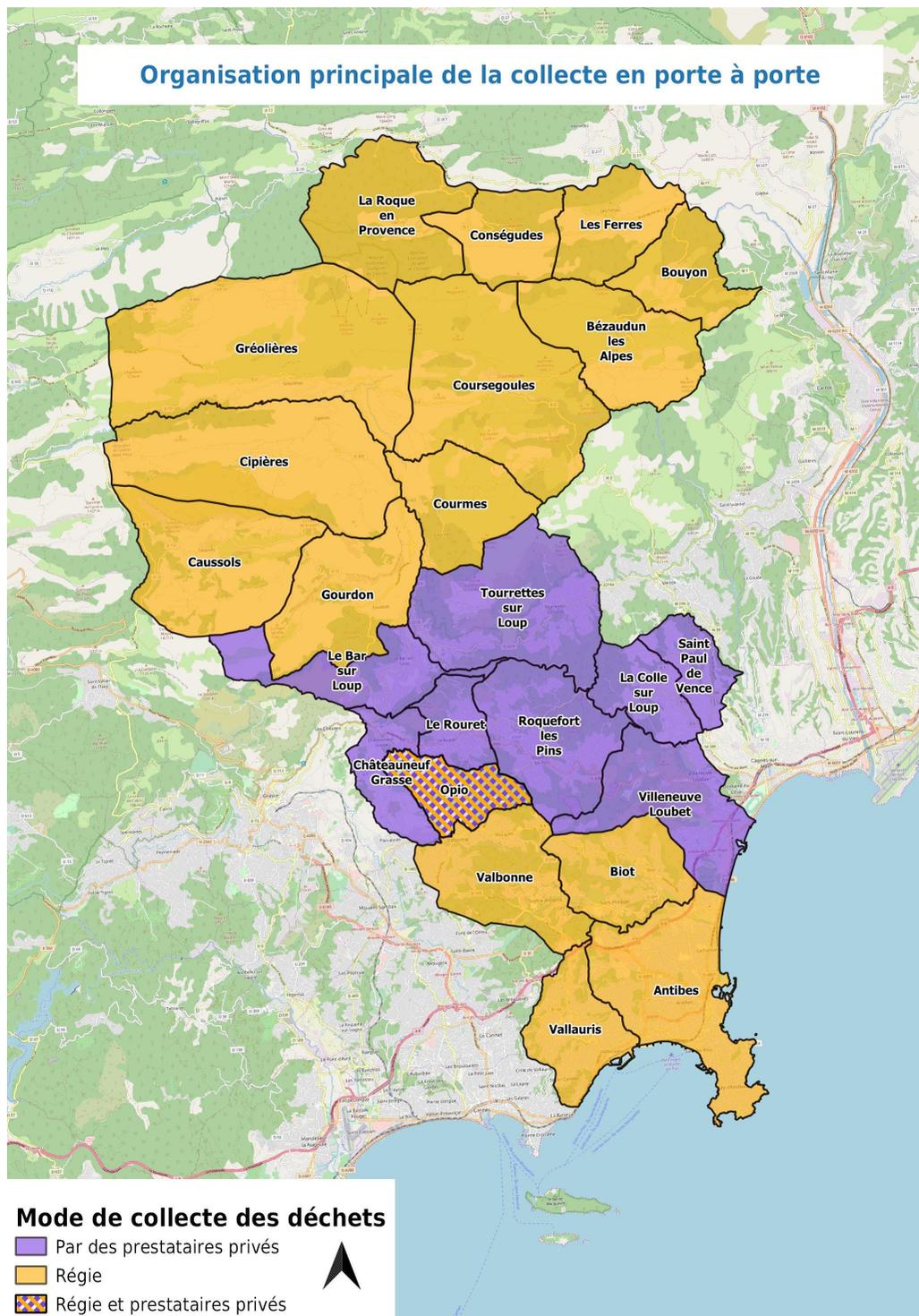
Organisation générale de la collecte

Commune	COLLECTE EN PAP (régie et prestataire)						COLLECTE EN PAV (uniquement prestataires)			
	OM	C5 (Biflux)	Cartons	Verre	Encombrants	Végétaux	Cartons (fréquence variable selon le taux de remplissage moyen constaté pour chaque colonne)	C5 (Biflux) (fréquence variable selon le taux de remplissage moyen constaté pour chaque colonne)	Verre (fréquence variable selon le taux de remplissage moyen constaté pour chaque colonne)	TLC (fréquence hebdomadaire à bi mensuelle)
Antibes	C4 à C28	C1	C2 (ZI des Trois Moulins Juniquement)	4x/ semaine Vieil Antibes	C5					
Le Bar-sur-Loup	C2 à C6	C1			C1	C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre				
Bezaudun-les-Alpes	C2	C0,5 à C1			C1					
Biot	C2 à C7	C1	C1 sur Parc de Sophia	C1 points bouche village	C5					
Bouyon	C2	C0,5 à C1			C1					
Caussols	C2	C0,5 à C1			C1					
Cipières	C2	C0,5 à C1			C1					
Châteauneuf de Grasse	C2 à C7	C1			C1	C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre				
La Colle-sur-Loup	C2 à C7	C1		C1 à C0,5	C2	C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre				
Conségudes	C2	C0,5 à C1			C1					
Courmes	C2	C0,5 à C1			C1					
Coursegoules	C2	C0,5 à C1			C1					
Les Ferres	C2	C0,5 à C1			C1					
Gourdon	C2 à C6	C0,5 à C1			C1					
Gréolières	C2 à C3	C0,5 à C1			C1					
Opio	C2 à C7	C1		C1 à C0,5	C1	C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre				
Roquefort-les-Pins	C2 à C5	C1		C0,5	C1	C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre				
La Roque-en-Provence	C1 à C2	C0,5 à C1			C1					
Le Rouret	C2 à C6	C1			C1	C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre				
Saint-Paul de Vence	C2 à C14	C1		C0,5	C1	C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre				
Tourrettes-sur-Loup	C2 à C7	C1			C1	C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre				
Valbonne	C3 à C7	C2	C1 sur Parc de Sophia		C5					
Vallauris / Golfe Juan	C4 à C14	C1	C1 sur ZI St Bernard		C5					
Villeneuve-Loubet	C3 à C14	C1	C2 sur la ZI Marina 7	C1 points bouche Marina	C3	C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre				
ZI Sophia Antipolis	C3 à C7	C1	C2 Quelques points seulement		/					



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Organisation principale de la collecte en porte à porte





Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

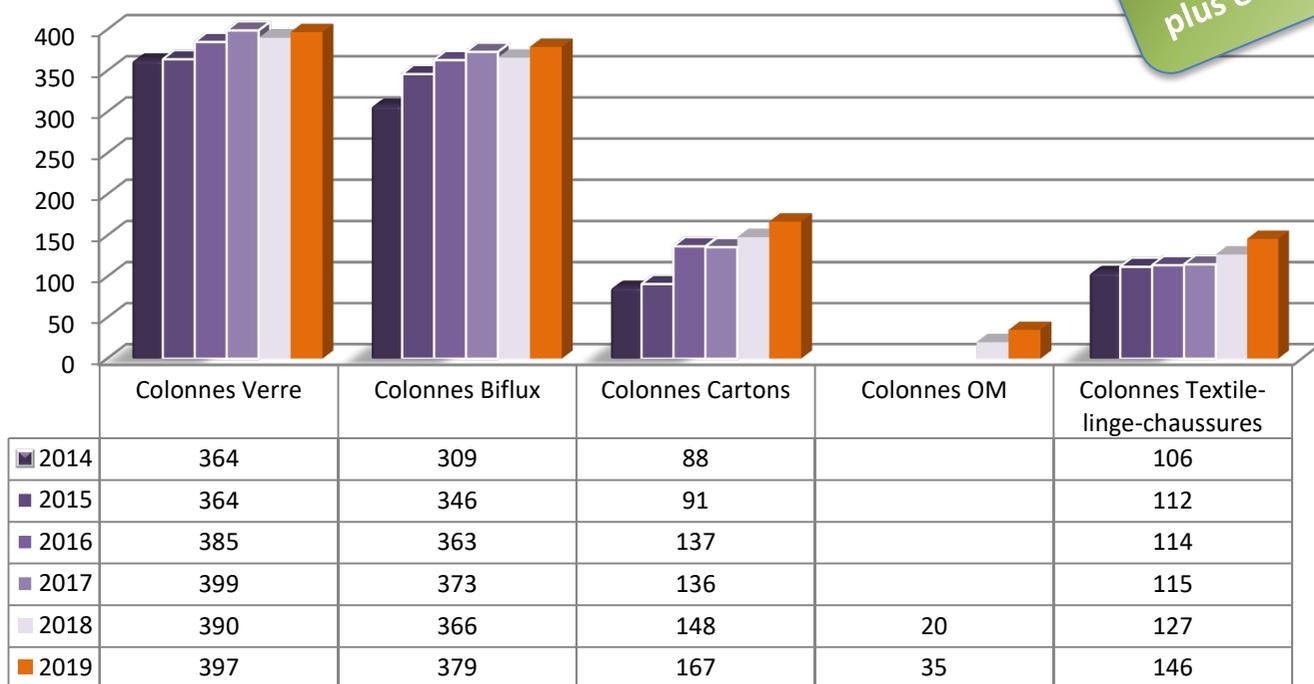
Organisation générale de la collecte en PAV

La collecte sélective en PAV permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages et entreprises à proximité de leur lieu de résidence. Cela concerne 5 flux : Ordures ménagères, verre, bi flux (emballages, papiers, journaux magazines), cartons et TLC (textiles, linges et chaussures).

En 2019, le **dispositif de PAV** communautaires compte **1124 colonnes** relevées par nos prestataires.

Evolution du nombre de PAV 2014/2019

30% de colonnes en plus en 6 ans



TLC : depuis 2018 prise en compte des PAV positionnées sur le domaine privé (ex parkings)

En 2019, le déploiement de ce type de dispositifs se poursuit avec 73 PAV de plus.

Concernant l'enfouissement des colonnes enterrées en ordures ménagères, initié en 2018, les dispositifs sont positionnés sur la frange littorale à Antibes Juan les Pins, dans le quartier de Marendia-Lacan dans le vieil Antibes, sur la commune de Biot avec notamment le parking des Bachettes et Centre Commercial de Biot 3000.

Des dispositifs semi-enterrés ont également été implantés sur les communes du Haut Pays : Caussols, Gourdon, Cipières et Bouyon.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES



ZOOM sur les dispositifs de collecte en PAV

Perceptive enfouissement de PAV

Pour 2020, poursuite du programme d'enfouissement de colonnes enterrées et semi-enterrées, en ordures ménagères, tri sélectif et verre :

- Sur la frange littorale sur Antibes Juan les pins et Vallauris Golfe Juan, à proximité des plages
- Sur le quartier de Marena Lacan à Antibes
- Sur les communes du Haut Pays comme Caussols

Dans le cadre de nouveaux aménagements, Envinet peut être sollicité pour la mise en place de ces dispositifs.

Perceptive de transformation de PAV équipés d'ascenseurs à bacs

La CASA dispose également de 70 équipements **de type « ascenseurs à bacs »** répartis sur le territoire. Ces dispositifs contiennent deux bacs de 750 litres soit un volume total de 1 500 litres par dispositif. Au regard de la production et dans une logique d'optimisation de la collecte, certains de ces équipements peuvent être modifiés, sans travaux de génie civil, afin d'augmenter la capacité à 4000 voire 5000 litres.

Cette transformation est seulement possible lorsque l'équipement peut être accessible pour un camion grue de 26 tonnes.

Ce principe permet de minimiser le nombre de prestation de collecte, d'augmenter la capacité de stockage et de diversifier les flux.

En 2019, trois équipements ont été transformés afin d'expérimenter le dispositif Eco Bac :

- à Antibes : Rue Vandenberg avec un dispositif à verre et un en ordures ménagères
- à Biot : Chemin du Plan avec un dispositif en ordures ménagères.

Sur l'ensemble du parc, **18 équipements ont reçu la validation technique pour cette transformation.** Ils sont situés sur les communes du Rouret, Valbonne, Saint de Paul de Vence et Vallauris Golfe Juan.

Un programme pluriannuel a été établi sur 3 années. Le coût de transformation moyen d'un équipement est de l'ordre de 10 000 euros TTC.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

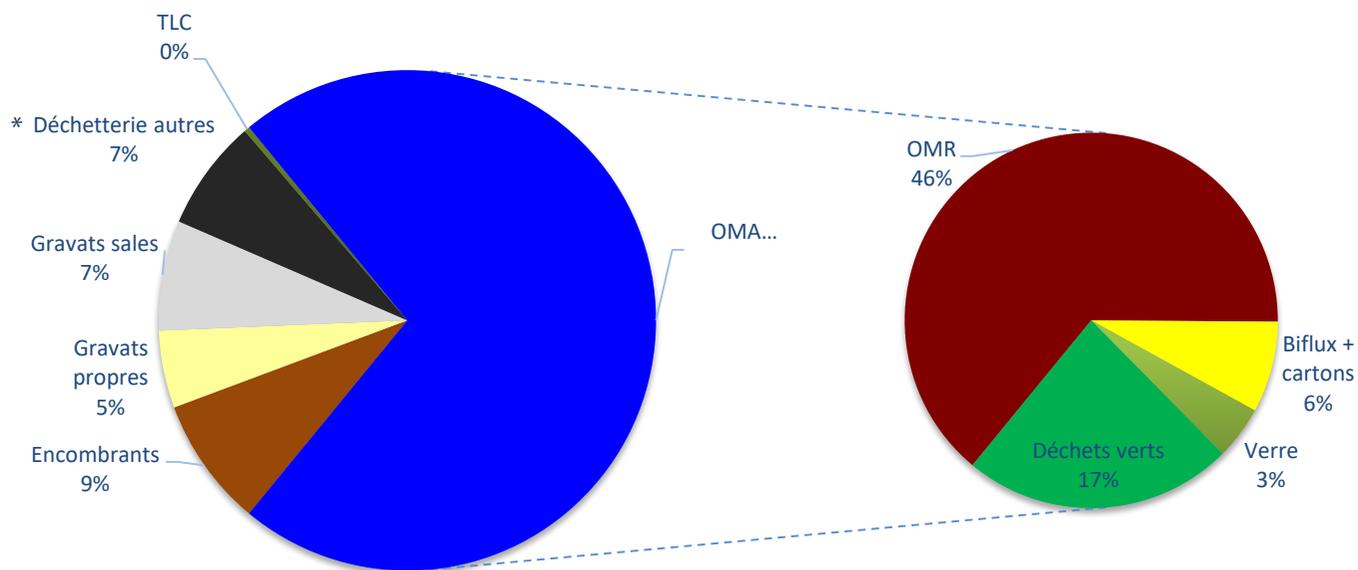
Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés

en 2019
180 414 t collectées soit
1007 kg /habitant
de déchets

Chaque année, la CASA met en œuvre tous les moyens pour collecter les déchets des usagers.

Voici la répartition des collectes d'ordures ménagères et des déchets assimilés, réalisées en porte à porte et en point d'apport volontaire.

REPARTITION DES FLUX 2019 EN TONNES



* CS recyclable déchetteries : DEA, bois ferraille, DEEE, DDM

En 2019, une moyenne de 1007 kg de déchets est collectée par habitant dont 465 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles ce qui représente 46% des quantités de déchets. Il est tout de même à noter que les OMR, sont en diminution de près de 11,7 kg / hab. cette année soit une réduction de 2 099 tonnes (-2,46 %).

Les déchets verts collectés en déchetterie et en porte à porte (hors bois) représentent 17% des tonnages avec 30 409 tonnes en 2019.

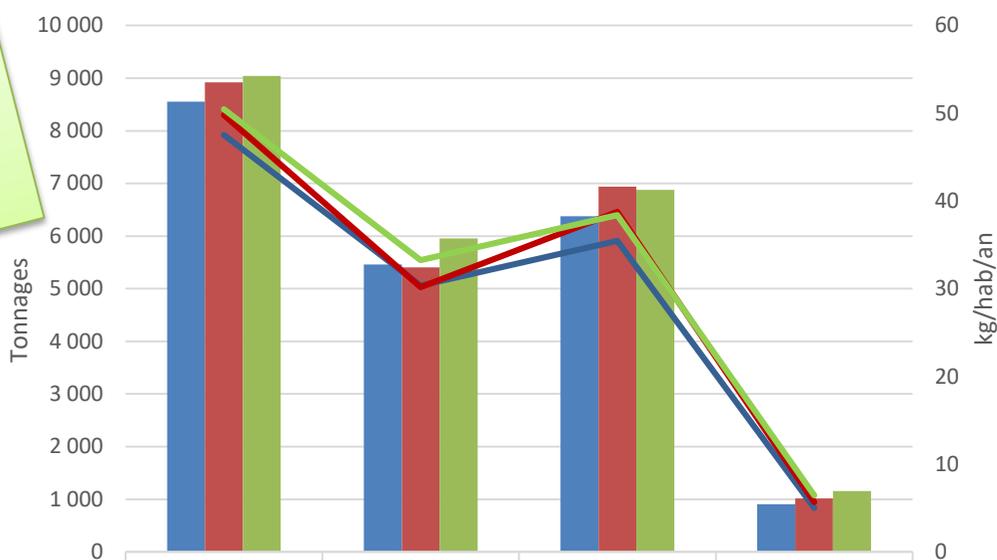


Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés

Voici un comparatif 2017-2019 des collectes d'ordures ménagères et assimilés comprenant les végétaux en porte à porte et point d'apport volontaire.

Evolution des collectes sélectives entre 2017 et 2019



En 2019
+ 119 t de bi flux
+ 143 t cartons
+ 553 t verre
soit + 815 t

- 62 t de végétaux
en PàP

2017 Tonnages	8 553	5 459	6 377	904
2018 Tonnages	8 922	5 404	6 943	1 014
2019 Tonnages	9 041	5 957	6 881	1 157
2017 Kg/hab/an	48	30	35,44	5
2018 Kg/hab/an	50	30	38,75	6
2019 Kg/hab/an	50	33,3	38,41	6

2017 Tonnages 2018 Tonnages 2019 Tonnages
2017 Kg/hab/an 2018 Kg/hab/an 2019 Kg/hab/an

Concernant le verre, le bi flux, le carton, les tonnes collectées sélectivement ont augmenté de 815 tonnes . Cela est principalement dû aux actions de prévention, d'amélioration du maillage des PAV sur le territoire et la mise en place de la collecte en porte à porte sur certaines communes.

Pour la collecte des végétaux en porte à porte diminution de 62 tonnes liée a une journée de collecte de moins au calendrier 2019.

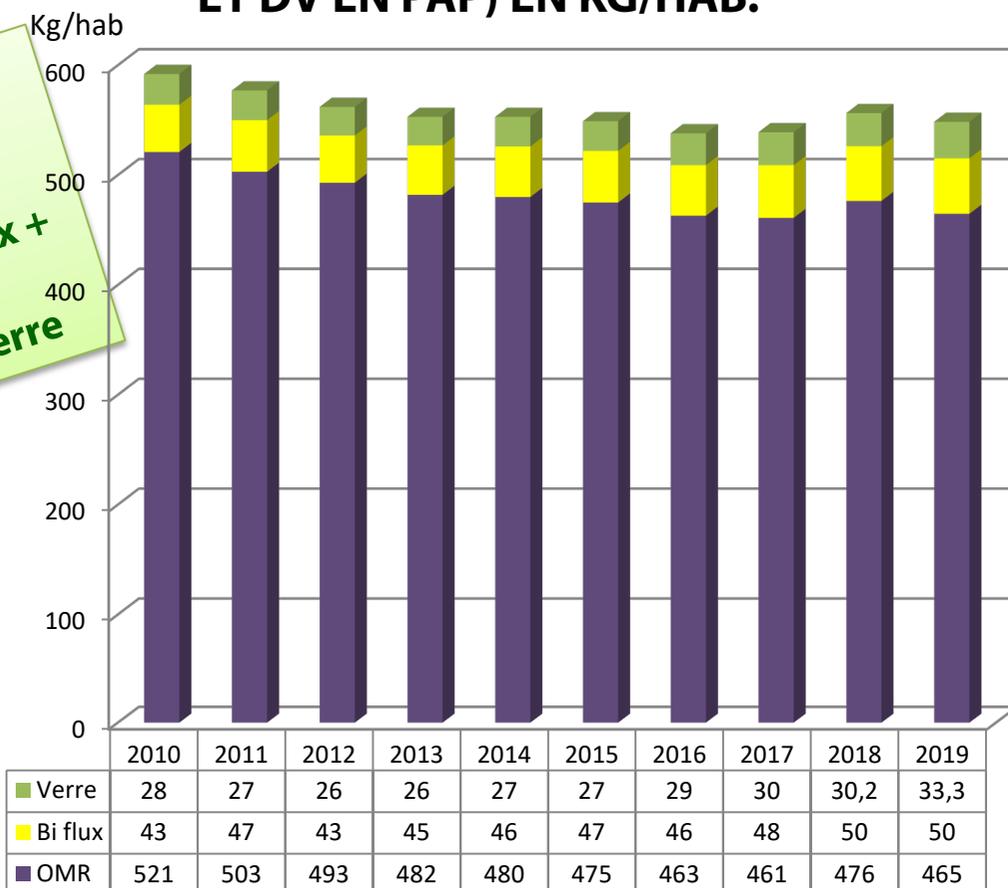


Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés

EVOLUTION DES FLUX D'OMA (HORS CARTON ET DV EN PÂP) EN KG/HAB.

Tonnage collecté depuis 2010
- 8,5 % d'OMR
+ 34,9% de bi flux + cartons
+ 22,1 % de verre



Globalement diminution de 1,3 % par habitant depuis 2010 des Ordures Ménagères et Assimilées hors végétaux en porte à porte (OMA).

En référence à l'année 2010, on constate :

- 1) La baisse globale des ordures ménagères (OMR) avec – 8,5% d'OMR mais l'objectif de plafond maximum de 260 kg/ habitant en 2020 est loin d'être atteint
- 2) L'augmentation des quantités de bi flux et de cartons de 34.9% ainsi que du verre de 22.1% est liée à l'amélioration des gestes de tri.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés

en 2019
- 2,5 % d'OMR

OMR



Le travail de sensibilisation de la population et des entreprises reste à mener afin de pouvoir extraire des OMR d'avantage de déchets recyclables.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en bi flux

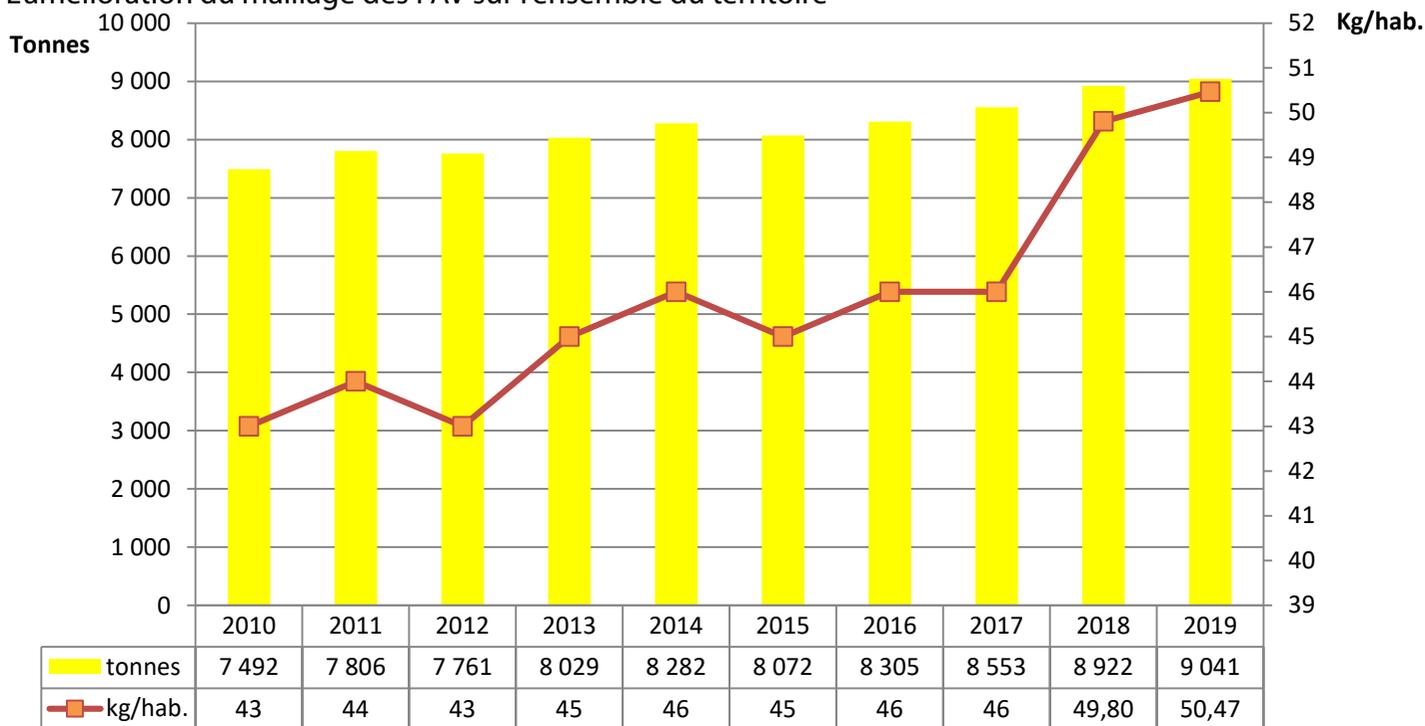
Collecte en biflux

La collecte sélective bi flux (CS bi flux) des déchets ménagers permet de séparer à la source les matériaux comme le papier, le carton, les emballages en plastique, en acier et en aluminium, des autres déchets ménagers afin de permettre leur recyclage.

La collecte du bi flux se fait majoritairement en porte à porte (83%) et le reste en point d'apport volontaire (17%).

La volonté d'augmenter de manière significative le taux de recyclage des déchets ménagers a conduit la CASA à engager au cours des dernières années plusieurs actions permettant de développer le tri des déchets :

- ✓ La sensibilisation
- ✓ La collecte en bi flux (mélange des emballages avec les journaux/magazines) généralisée sur le territoire
- ✓ L'extension des consignes de tri plastique pour accepter davantage de type de plastique dans le tri comme les pots de yaourts, les bouteilles d'huile...
- ✓ L'extension du passage de la collecte en porte à porte dans plusieurs communes (Tourettes sur Loup, Châteauneuf, Bar sur Loup, Valbonne)
- ✓ Les actions de communication engageantes ainsi qu'une campagne de communication coordonnée avec CAP AZUR
- ✓ L'amélioration du maillage des PAV sur l'ensemble du territoire



En 2019 augmentation de 0,66 kg par habitant de bi flux soit 119 tonnes. Il est à noter que ces matériaux sont volumineux mais légers.

Depuis 2010 ces tonnages ont augmenté de 20,7%.

**Tonnage de bi flux
collecté depuis
2010
+20,7%**



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en bi flux

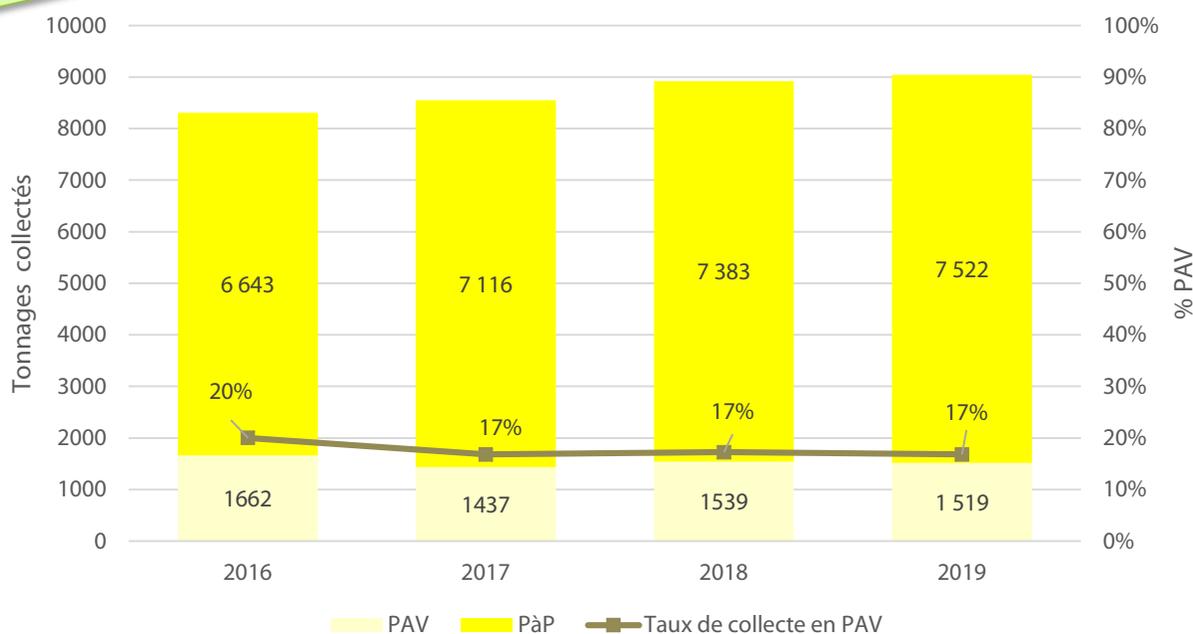
Les actions menées se sont traduites par une augmentation de 7 kg par habitant collectés en bi flux depuis 2010 avec un taux de refus relativement bas (20 %) malgré l'augmentation des exigences au niveau du centre de tri.

Ces résultats attestent d'une bonne qualité du tri et d'une bonne compréhension des gestes de tri.

83 % des collectes de bi flux sont en porte à porte



Répartition des collectes bi flux



La collecte du bi flux se fait majoritairement en PàP (83%) et le reste en PAV (17%).

Au regard des objectifs à atteindre et fixés par la loi et afin d'améliorer continuellement les performances, les fréquences de collecte des ordures ménagères vont être diminuées au profit des collectes sélectives pour les emballages qui vont être augmentées majoritairement à 2 jours de collecte par semaine à l'horizon 2020 sur une partie du territoire.

De même, le nombre de bacs de tri ou le volume des bacs vont être augmentés partout où cela sera possible lesquels viendront le plus souvent en substitution de bacs d'ordures ménagères. Une densification du nombre de points d'apport volontaire sera également réalisée.

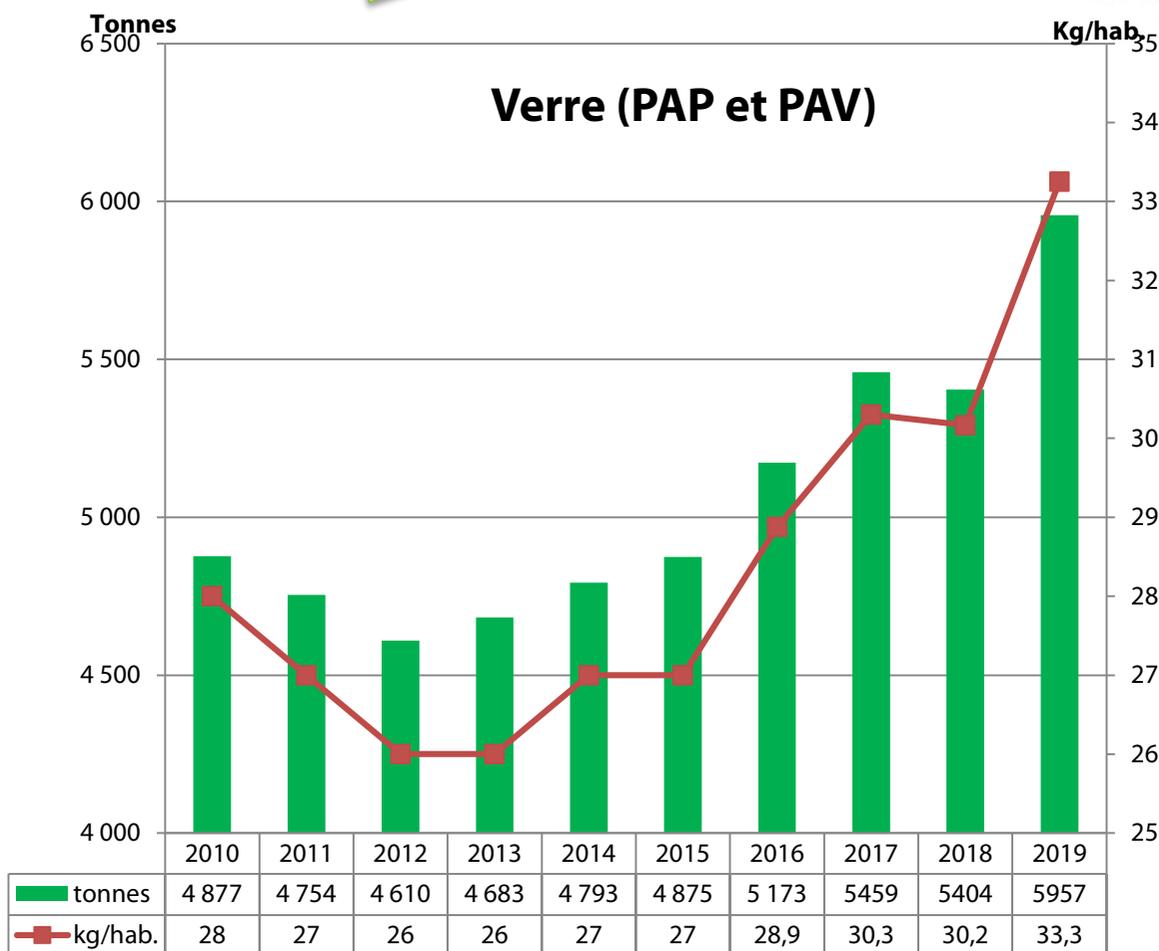


Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte du verre



**+ 22,1 % tonnes
de verre
Depuis 2010**



En 2019, l'augmentation du tri du verre est la plus significative depuis 2010 avec +10,2 % ce qui correspond à 33,3 kg par habitant/an.

Cela porte la quantité de 4 877t en 2010 à 5957t en 2019 soit une augmentation de captation de 1 108 tonnes en 9 ans.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

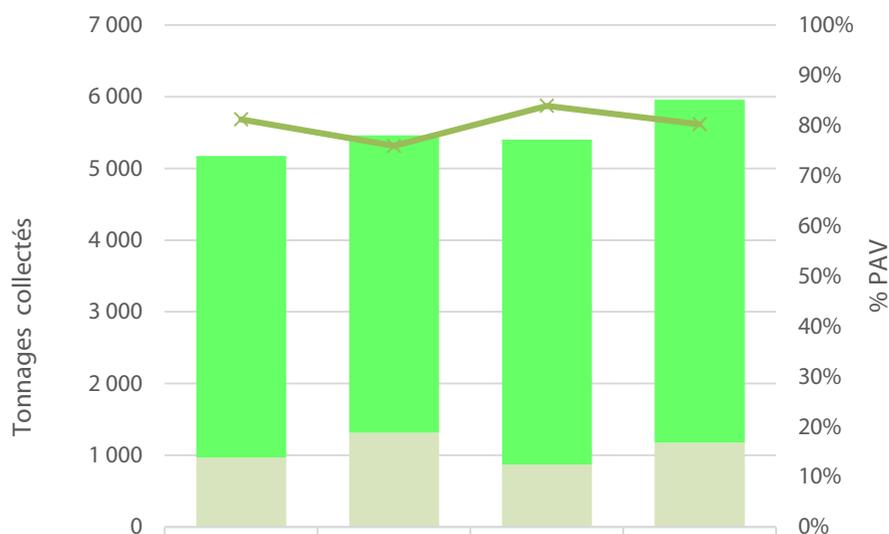
Collecte du verre



20 % des collectes de verre en porte à porte

+ 10,2 % de tonnes de verre en 2019

Répartition des collectes de verre



PAV	4201	4144	4533	4 778,96
PàP	972	1 315	871	1 178
Taux de collecte en PAV	81%	76%	84%	80%

PàP PAV Taux de collecte en PAV

La collecte est principalement réalisée par les points d'apport volontaire qui représentent 80% des tonnages collectés.

Le retrait de 9 colonnes en 2018, à la demande des communes et du fait de nuisances sonores a généré une perte de tonnage de -55 tonnes.

En 2019, 7 PAV verre ont été réimplantés ce qui porte à 397 le nombre de colonnes sur le territoire.

Afin d'améliorer les performances, le maillage des colonnes à verre va être encore densifié en 2020 notamment sur les communes qui ne bénéficient pas d'une collecte en porte à porte mais aussi dans les secteurs d'activités professionnelles pour poursuivre le geste de tri au travail.



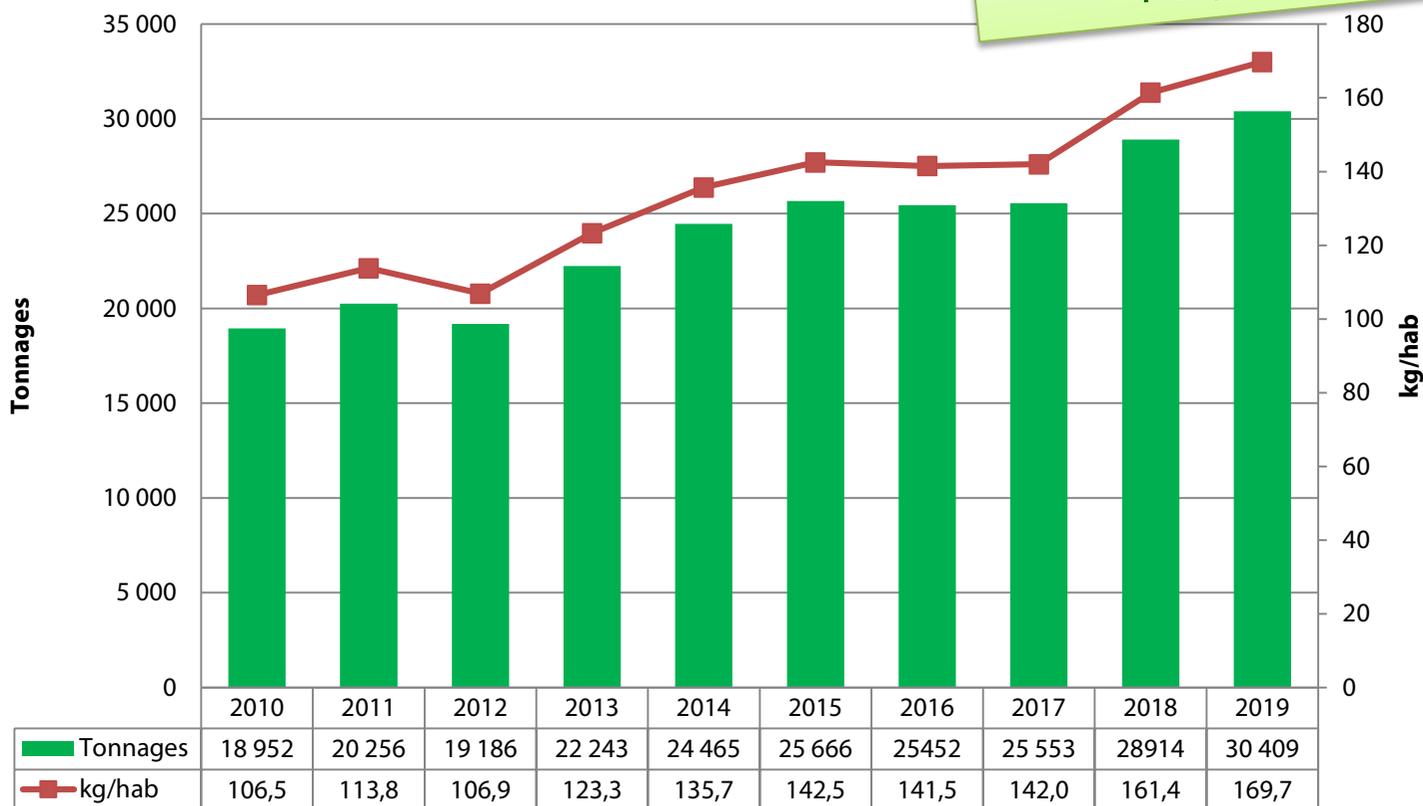
Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des végétaux et dépôts en déchetterie - La plateforme de compostage

La plateforme de compostage, exploitée par VEOLIA, est située dans la ZI de Carros. Le compost issu d'un traitement biologique est destiné aux agriculteurs, paysagistes, collectivités et particuliers, qui peuvent ainsi enrichir leur sol.

Depuis 2017, 100% des tonnes de végétaux sont compostés.

EVOLUTION DES TONNAGES DE VÉGÉTAUX (HORS BOIS)



**Tonnage de végétaux
hors bois collecté
depuis 2010
+ 60,5 %**

**37 292 t
de végétaux
+ bois
collecté en
2019**

En 2019, augmentation de 4 856 tonnes de végétaux comprenant la collecte en porte à porte et les apports dans les déchetteries du territoire de la CASA 2019 (hors bois) soit +5,2 %. A ces tonnages de végétaux nous pouvons ajouter les 6 883 tonnes de bois amenés en déchetterie.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES



ZOOM sur la collecte des végétaux - collecte en porte à porte et apport en déchetteries (hors bois)

Répartition des flux de végétaux

2019

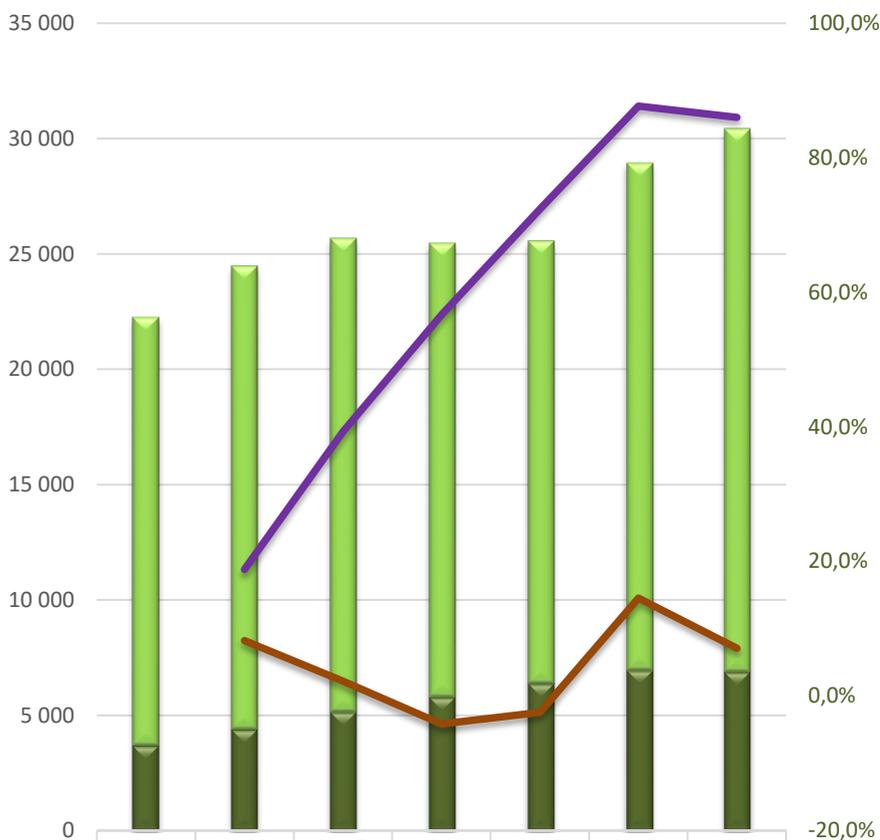


en 2019
+5,2% de végétaux

+7,1 % collecte en déchetterie

- 0,9 % collecte en porte à porte

RÉPARTITION DES COLLECTES DE VÉGÉTAUX



	Végétaux déchetteries (hors bois)	18 544	20 070	20 513	19 658	19 177	21 972	23 528
	Végétaux collecte en PàP	3 699	4 395	5 152	5 794	6 377	6 942	6 881
	Taux d'augmentation de la collecte en PàP depuis 2013		18,8%	39,3%	56,6%	72,4%	87,7%	86,0%
	taux d'apport en déchetterie		8,2%	2,2%	-4,2%	-2,4%	14,6%	7,1%

L'augmentation globale de végétaux est liée à l'accroissement des apports en déchetterie de 7,1%. Pour la première année la collecte en porte à porte est pratiquement stable (- 0,9%).

Les interdictions de brûlage, les actions des communes pour inciter les gens à débroussailler, l'ouverture de la déchetterie de Roquefort aux particuliers en 2018 sont certainement à l'origine de cette augmentation.

La mise en place de composteurs individuels et collectifs, les opérations de broyage des végétaux, la promotion de techniques de jardinage (paillage, mulching...) sont autant d'actions que la CASA et UNIVALOM devront porter dans les années à venir pour limiter ces augmentations

Partie 3 :

INDICATEURS TECHNIQUES



Encombrants et dépôts sauvages

La collecte des objets encombrants s'effectue uniquement sur rendez-vous auprès de la Direction EnviNet. Pour les copropriétés, la prise de rendez-vous est obligatoirement effectuée par le syndic ou son représentant et le volume d'encombrants présentés est limité à 6m³ par rendez-vous pour l'ensemble de la copropriété. Pour l'habitat pavillonnaire, le volume d'encombrants présentés est limité à 2m³ par rendez-vous et par foyer.

Sont compris dans la dénomination de déchets encombrants, tous déchets qui pour des raisons de poids, de volume ou d'incompressibilité, ne peuvent être enlevés par le service normal de collecte des ordures ménagères ou ne satisfont pas au traitement réservé aux ordures ménagères tel que :

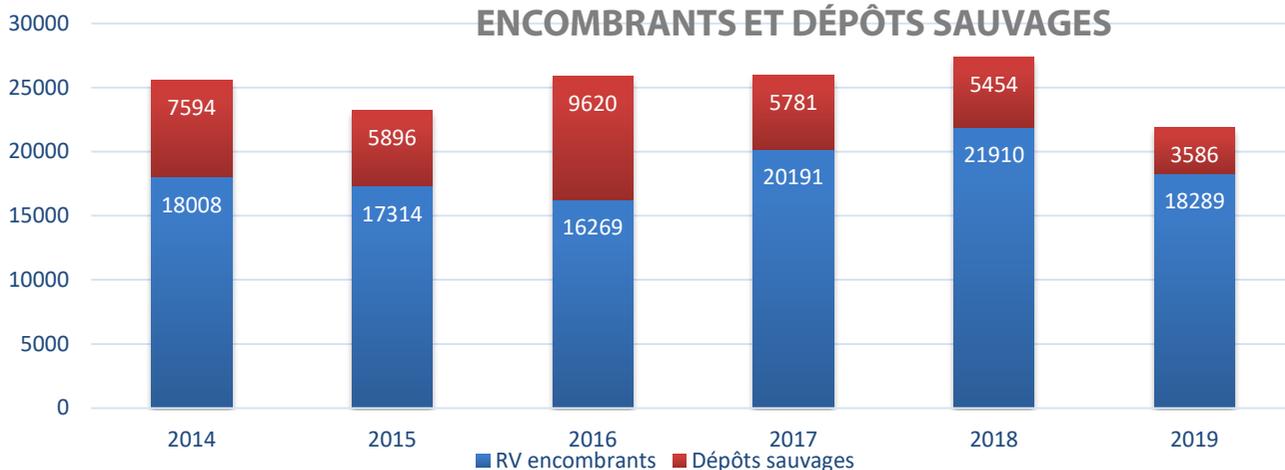
- Biens d'équipements ménagers, électroménager,
- Mobilier, matelas, sommiers,
- Petite ferraille (vélos, landaus, etc.),
- Emballages volumineux,
- Pneus, jantes (VL uniquement),
- Palettes,
- Objets de décoration,
- Ustensiles de cuisine

Sont INTERDITS à la présentation pour la collecte des encombrants :

- Pots de peinture,
- Bouteilles de gaz,
- extincteurs, engins explosifs,
- Gravats, amiante,
- Déchets verts,
- Véhicules Hors d'Usage (VHU),
- Verre plat,
- Déchets de chantier (laine de verre, Placoplatre, etc.),
- Déchets Dangereux Spécifiques.

en 2019
- 20,1%
d'interventions
enregistrées soit
- 5 489 interventions

EVOLUTION GLOBALE DES ENLÈVEMENTS DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES



Le nombre de demande d'enlèvements d'encombrants (rendez-vous), était en hausse régulière depuis 4 ans, mais en 2019 une diminution significative est observée (-3621 rendez vous). Sur cette même tendance, le nombre de dépôts sauvages (DS) signalés et collectés est en baisse. (- 1 868 signalements).

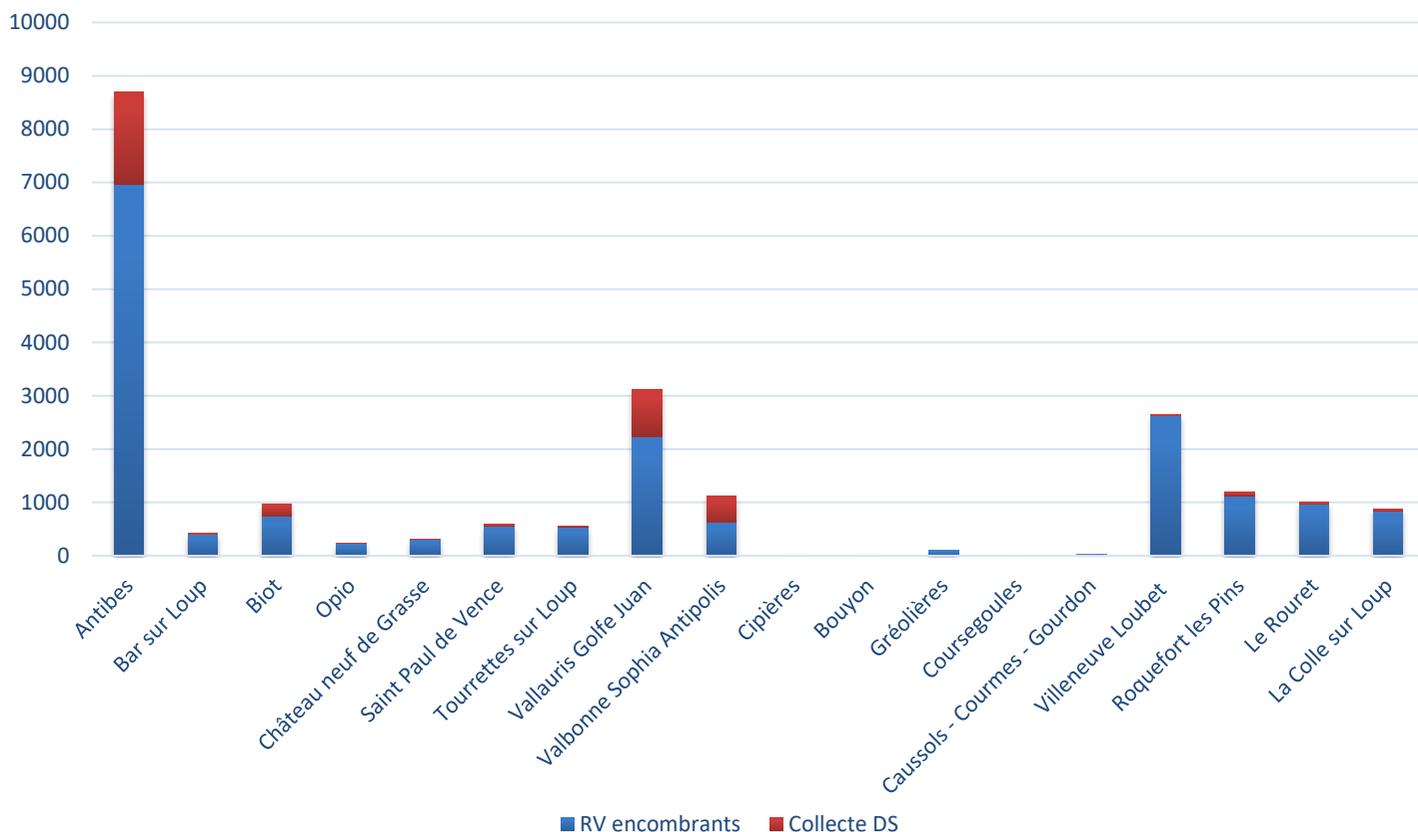
Ces diminutions importantes sont certainement dues au fait que sur les communes de Châteauneuf, Bar sur loup, Valbonne et Tourrettes, plusieurs points de regroupement ont été supprimés et les dépôts sauvages ont alors fortement diminué. De plus les inondations de décembre 2019 ont mobilisé les équipes qui sont alors intervenues sans comptabiliser les interventions, avec un gel des RDV sur la période pour répondre à l'urgence.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

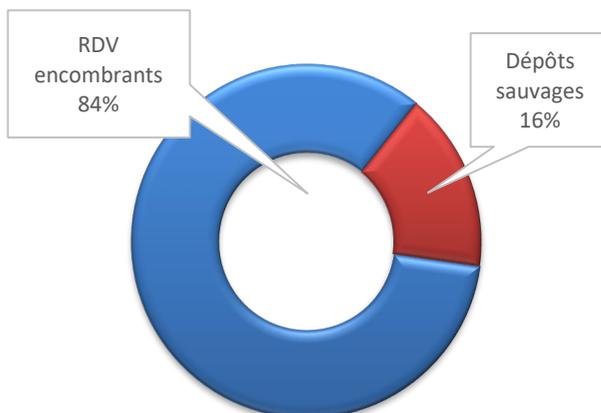
Encombrants et dépôts sauvages

Nombre d'interventions enregistrées de collecte d'encombrants et dépôts sauvages en 2019



Il est important de préciser que seules les données enregistrées figurent sur ces graphiques car de nombreux dépôts sauvages sont résorbés par les équipages de collecte ou par les services municipaux et ne sont pas comptabilisés.

RÉPARTITION DES COLLECTES





Partie 3 :

INDICATEURS TECHNIQUES

ZOOM sur l'évolution de la gestion des encombrants

Nouvelle application de gestion des encombrants et dépôts sauvages

Une nouvelle application de gestion des encombrants est en cours de déploiement pour une utilisation effective prévue début janvier 2020.

Elle permettra d'améliorer la communication avec les demandeurs grâce à l'envoi automatisé :

- d'un mail de confirmation du rendez vous
- d'un SMS de rappel, la veille du rendez-vous.

De plus les communes recevront par mail, chaque jour, la liste des rendez-vous prévus et des collectes réalisées avec photos et éventuels commentaires d'interventions. Cela devrait leur permettre d'exercer, encore plus efficacement, leur pouvoir de police dans la lutte contre les dépôts sauvages (DS).

L'application facilitera également la gestion interne et le recensement des DS collectés, avec l'utilisation, par les équipes terrain de téléphones portables permettant de saisir immédiatement les événements rencontrés lors de la collecte de type : signalement de DS, présentation de déchets interdits, problèmes d'accès, véhicule gênant etc..

Une cartographie des interventions et des dépôts sauvages devrait pouvoir également enrichir l'exploitation des données de terrain ainsi collectées.

Envinet envisage également la mise en place de formulaires internet, à destination des particuliers et des copropriétés, permettant de saisir directement les demandes de rendez-vous pour l'enlèvement des encombrants. Cette disposition permettra de pouvoir faire une demande de RDV 24h/24H et 7j/7J sans avoir à attendre les heures d'ouverture du standard téléphonique. La demande de RDV via ces formulaires ne vaudra pas rendez-vous. C'est la direction Envinet qui en fixera la date et qui en informera le demandeur par un mail de confirmation lors de l'enregistrement de la demande par nos services. Ce mail précisera la date d'intervention et rappellera les conditions de dépôt, la veille au soir à partir de 19h.

Ces mails et rappels SMS seront conditionnés par le fait que le demandeur ait préalablement communiqué son adresse mail et numéro de téléphone. Chaque rendez-vous, se verra attribuer un numéro unique qui doit être affiché sur les encombrants présentés. Ce numéro correspond à un code d'ordre de travail (OT) qui est communiqué aux communes aux fins d'identifications.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des huiles

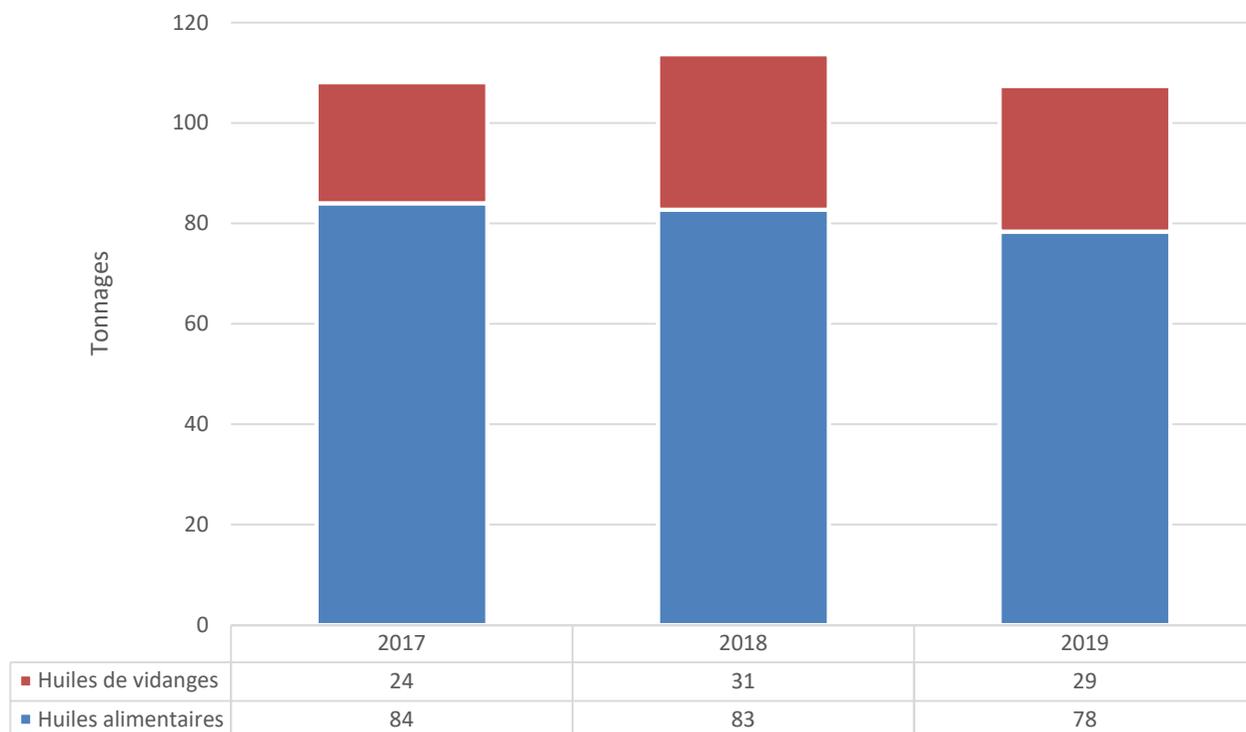
Une collecte en régie des huiles de friture est mise en place auprès des restaurateurs et cantines scolaires. Elle est réalisée sur la base d'une fréquence bimensuelle auprès des établissements

500 établissements collectés qui sont répartis sur les communes suivantes :

- Antibes –Juan les Pins
- Biot
- Valbonne
- Vallauris- Golfe Juan

en 2019
107 t d'huiles collectées ou
déposées en déchetteries

Répartition de la collecte des huiles



En 2019, 107 tonnes d'huiles ont été collectées soit une baisse de 0,7%.

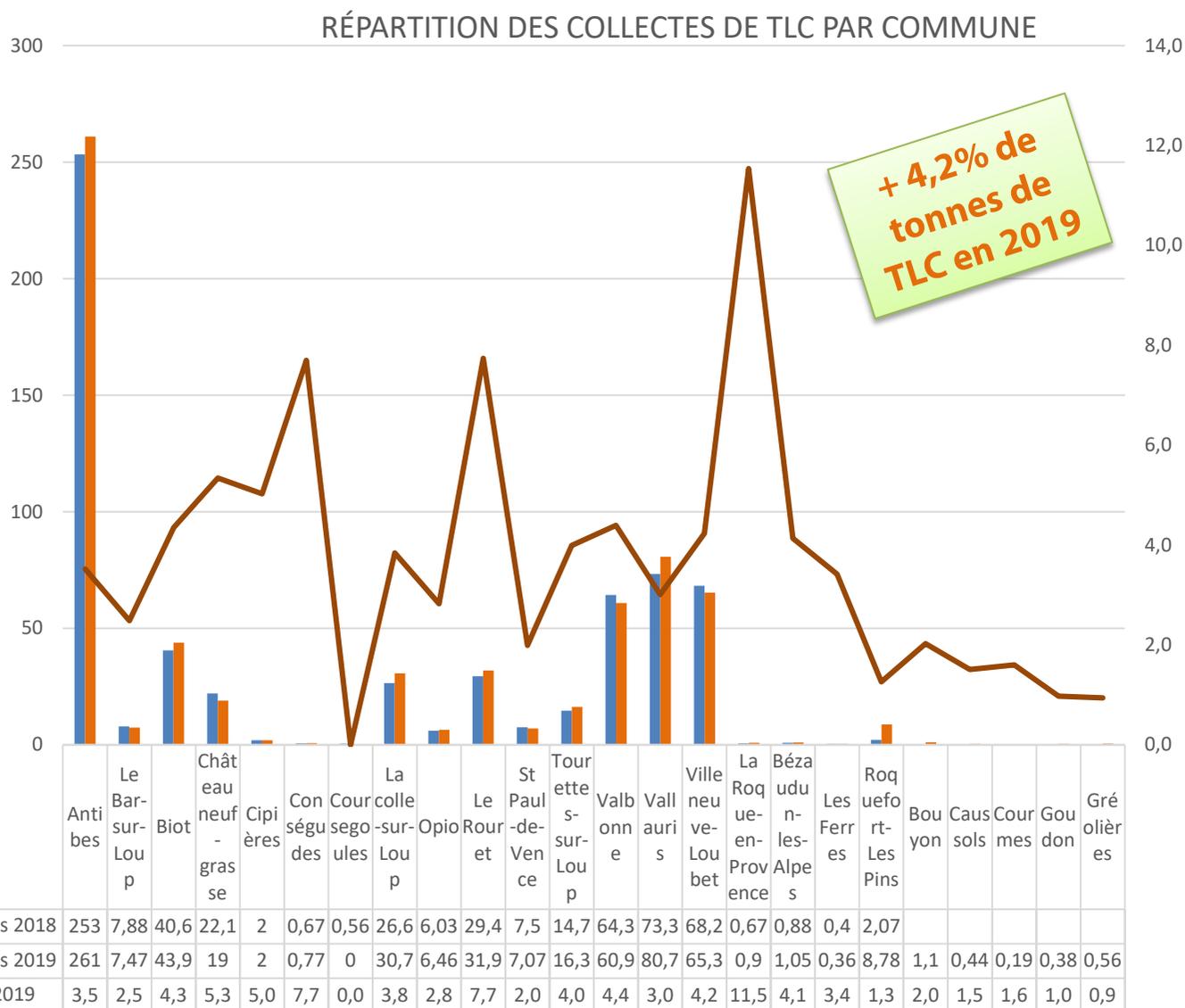
Les tonnages des huiles alimentaires tendent légèrement à diminuer car certains commerces ont fait le choix de confier cette prestation à des prestataires privés.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des textiles, linges et chaussures

Afin de réaliser cette collecte, 146 bornes sont installées sur le domaine public et privé de 19 communes en 2019 avec 19 nouvelles bornes mises en place.



+ 4,2% de tonnes de TLC en 2019

En 2019, 647 tonnes de textiles, linges, chaussures ont été collectées par nos deux prestataires, Montagn'Habits et Pacôme Recyclage, contre 532 tonnes en 2018, soit une augmentation assez conséquente de 4,2 % soit 26 tonnes de plus. L'augmentation du nombre de colonnes à vêtements est certainement contribué à cette évolution. La moyenne sur les communes équipées est de 3,7 kg/habitant avec la plus forte collecte à La Roque en Provence qui collecte 11,5 kg/habitant.



Partie 3 :

INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en déchetteries

Le territoire de la CASA dispose de 7 déchetteries sur son territoire qui depuis septembre 2018, sont gérées par le syndicat de traitement UNIVALOM.

Ces déchetteries font partie du territoire de CAP AZUR et du réseau des 21 déchetteries gérées par les syndicats de traitement et de valorisation UNIVALOM et SMED.

Les professionnels comme les usagers peuvent accéder à ces déchetteries avec deux badges propres à chaque syndicat mais avec des conditions d'accès harmonisées.

Les particuliers ont une gratuité de 3 tonnes par an excepté les déchets dangereux des ménages limités à 60 kg/an/foyer.

Les déchetteries du territoire CASA sont les suivantes :

- **Antibes** : Zone Industrielle des Trois Moulins.
Tél. 04 92 91 92 99
- **Valbonne** : 461, chemin de la Veyrière .
Tél. 04 92 28 50 21
- **Cipières** : Route de Grasse, Lieu-dit Collet de la Croix.
Tél. 04 93 32 96 26
- **Roquefort-Les-Pins** : RD 2085 Le Château de Mougins, Route de Nice, 06330 Roquefort-les-Pins
Tél. 04 92 60 03 78
- **La Colle-sur-Loup** : 62, boulevard Alex Roubert.
Tél. 04 93 32 94 85
- **Vallauris** : Chemin des Tuilières.
Tél. 04 92 38 06 11
- **Bézaudun-Les-Alpes** : Quartier de Villeplaine

Conditions d'accès, jours et horaires d'ouverture sur le site internet d'Univalom : <https://univalom.fr>



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en déchetteries

Extrait du Guide des déchetteries CAP AZUR

DÉCHETS ACCEPTÉS



Déchets usuels : canapés, matelas, déchets verts, ferraille, verre, cartons, tapis, moquette, bois,

électroménager, textiles et chaussures, papiers, revues, journaux, meubles, pneus, déchets électriques et électroniques, gravats propres, gravats sales, verre plat, emballages ménagers.



Déchets dangereux ménagers : néons, ampoules, peintures, solvants, huiles de vidange, huiles

de friture, piles, produits dangereux, bidons souillés, batteries, bouteilles de gaz, extincteurs, aérosols, hydrocarbures, pétrole, produits phytosanitaires (engrais, désherbant), cartouches d'encre, radiographies.



Déchets toxiques : produits inflammables, produits toxiques, produits nocifs, produits corrosifs, produits dangereux pour l'environnement, produits comburants.



Végétaux



Bois



Mobilier



Cartons



D.E.E.E.*



Tubes néon, ampoules basse consommation



Huiles végétales



Huiles de vidange



Encombrants



Déchets ménagers spécifiques



Batteries



Piles



Pneumatiques



Bouteilles de gaz



Extincteurs



Métaux



Gravats propres



Gravats sales

Pour aller + loin

- ✓ Les **CARTONS** doivent être vidés et pliés
- ✓ Limité à **4 PNEUS** par an et par foyer
- ✓ **GAZ** limité à **1 BOUTEILLE** par an et par foyer
- ✓ **VÉGÉTAUX** : pas de sacs plastique, pas de pots de fleurs, pas de cailloux, pas de bâches.
- ✓ **GRAVATS SALES** : déblais de chantier (matériaux inertes en majorité), sacs de ciment usagés.
- ✓ **GRAVATS PROPRES** : terre, pierres, béton, parpaings, mortier, ciment, briques, tuiles, carrelage, marbre, grès, granit, matériaux réfractaires, etc. (pas de fer, bois, plastique).
- ✓ **ENCOMBRANTS** : ouvrir les sacs, pas de pneus et pas de déchets dangereux (DDM).





Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en déchetteries

Extrait du Guide des déchetteries CAP AZUR

DÉCHETS REFUSÉS

-  déchets **putrescibles** ou autres déchets agroalimentaires provenant de l'industrie ou de distribution
-  produits **chimiques** d'usage **industriel** ou d'artisans
-  produits **chimiques** d'usage **agricole**, horticole, viticole et en pépinières
-  **emballages** d'exploitations agricoles
-  bouteilles de **gaz** issues des professionnels
-  **extincteurs** issus des professionnels
-  **pneus** issus des professionnels
-  déchets **incandescents** (cendre, charbon de bois...)



☞ Cette liste n'est pas limitative. L'agent de déchèterie est habilité à refuser des déchets qui peuvent présenter un risque ou un danger.

(Règlement intérieur disponible en déchèterie et sur smedO6.fr et univalom.fr)

Pour aller + loin : Fusées de détresse

Déposez gratuitement vos **feux de détresse périmés** (feux à mains, fusées parachutes et fumigènes) dans votre magasin d'accastillage lors de l'achat de produits neufs. Liste des points de collecte :

www.aper-pyro.fr/les-points-de-collecte

Renseignements : contact@aper-pyro.fr



9

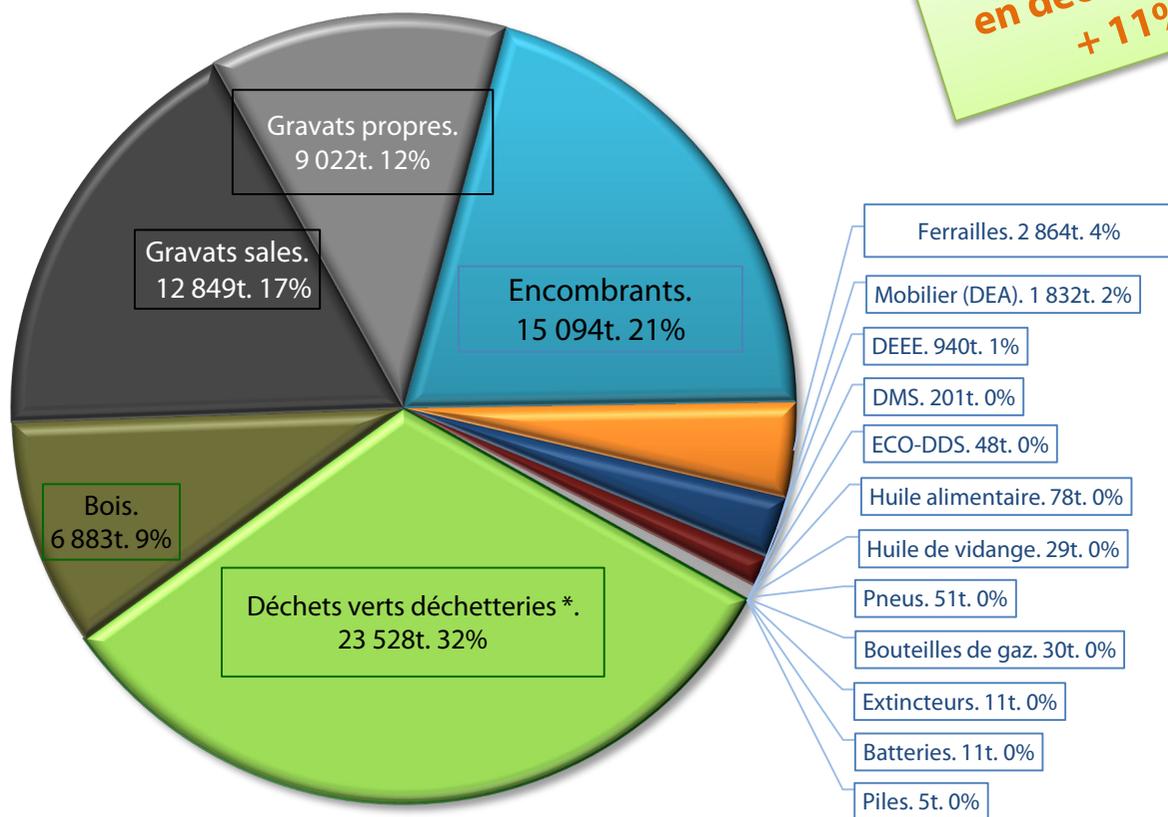


Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en déchetteries

RÉPARTITION DES FLUX DES DÉCHETTERIES

En 2019
73 476 t d'apports
en déchetteries
+ 11%



* Déchets verts déchetteries = déchets verts déposés en déchetterie et issus des sites extérieurs (caissons mis à disposition) sur les communes de Bar sur Loup, Biot et Villeneuve-Loubet

Trois types de déchets représentent 92% des apports en déchetterie :

- 1° Les déchets verts et bois qui représentent 41% des quantités collectées
- 2° Les gravats avec 29 % des tonnages
- 3° Les encombrants à hauteur de 21%

En 2019, les apports ont été de 73 476 tonnes soit 7 337 tonnes de plus que l'année précédente.



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

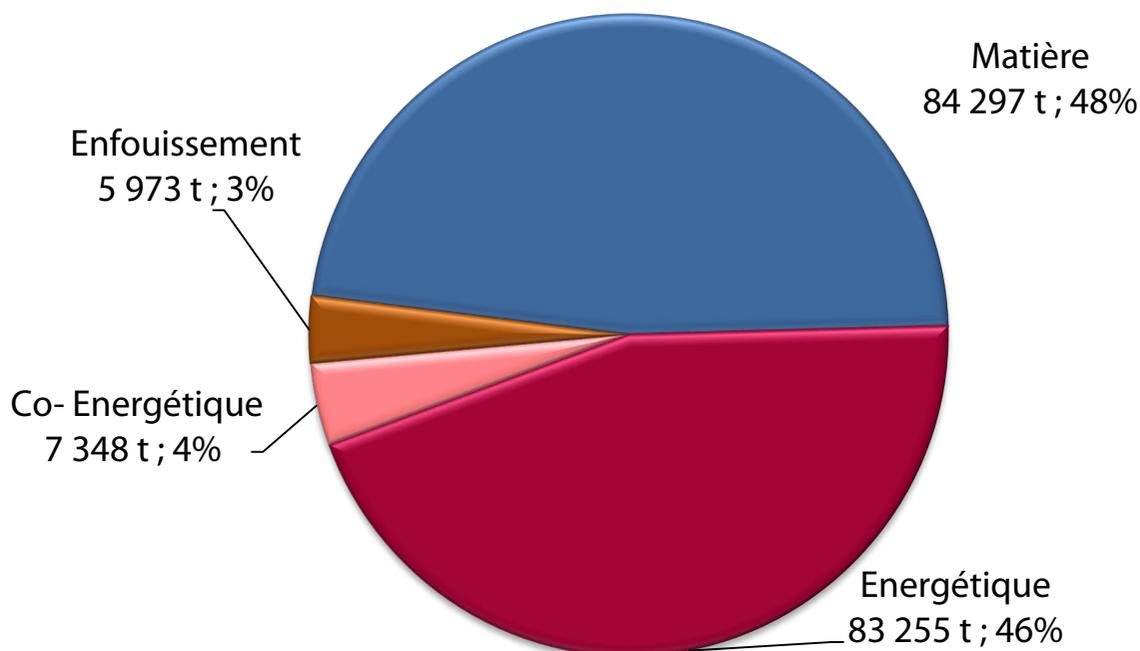
Valorisation des déchets

Les opérations de traitement des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont essentiellement assurées par des prestataires privés. Le syndicat de traitement UNIVALOM est constitué de la CASA et des communes du Cannel, Mandelieu-la-Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer et Mouans-Sartoux.

Dans un but de respect de l'environnement, le recours à l'enfouissement a été fortement diminué depuis 2017 avec notamment les encombrants qui après broyage deviennent du combustible solide de récupération (CSR). Ils sont ensuite utilisés par les cimenteries en tant que combustibles.

On note une bonne tendance concernant la valorisation matière qui a augmentée de 9,8%. La valorisation énergétique et co-énergétique a baissé de 5 % et l'enfouissement représente 3%

Traitement des déchets



Au total en 2019, **97 % des déchets traités ont été valorisés** que cela soit :

- Par la production d'énergie : la **valorisation énergétique**
- Par le recyclage : la **valorisation matière**
- Par le compostage : la **valorisation organique**

0% d'incinération sans valorisation énergétique

Partie 4 :

INDICATEURS FINANCIERS





Partie 4 :

INDICATEURS FINANCIERS

La collecte des déchets ménagers, en porte à porte et en points d'apport volontaire est effectuée, pour 72% des tonnages, en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste (28%), par des entreprises dans le cadre de Marchés Publics de prestations de services.

Le service est réalisé en régie pour :

- La collecte des Ordures Ménagères et des emballages ménagers sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, Valbonne, Biot, Opio pour partie, Courmes, Caussols, Gourdon, Gréolières, Cipières, Coursegoules, Bézaudun, Bouyon, Les Ferres, Conségudes et la Roque en Provence.
- La collecte des encombrants sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, Valbonne, Biot, Courmes, Caussols, Gourdon, Gréolières, Cipières, Coursegoules, Bézaudun-les-Alpes, Bouyon, Les Ferres, Conségudes, La Roque-en-Provence, Tourrettes-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Opio, Châteauneuf de Grasse et Saint-Paul de Vence.
- La résorption des dépôts sauvages d'encombrants sur tout le territoire de la CASA.
- La collecte des huiles de friture sur les communes d'Antibes, Biot, Vallauris et Valbonne.

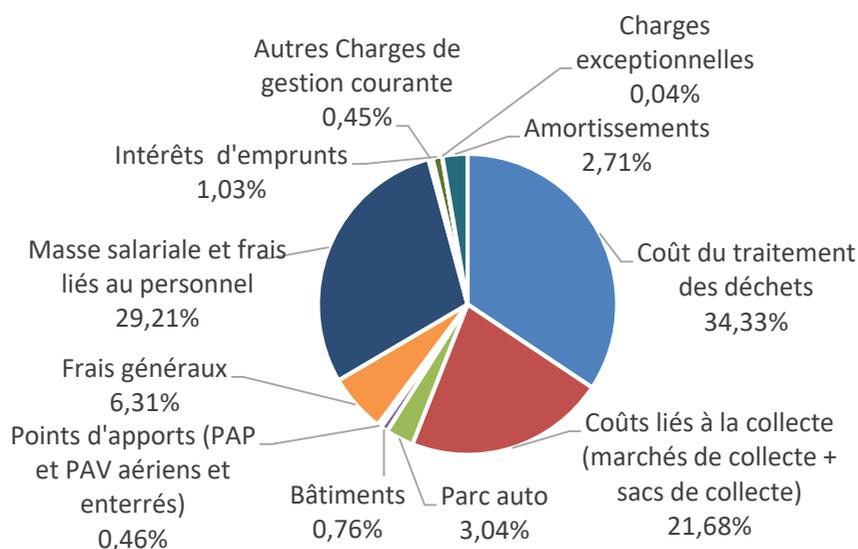


Partie 4 : INDICATEURS FINANCIERS

Compte administratif - Fonctionnement

En 2019, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à près de 37 547 913,42 euros, réparties de la façon suivante :

DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019
Coût du traitement des déchets	12 890 000,00
Coûts liés à la collecte (marchés de collecte + sacs de collecte)	8 139 082,48
Parc auto	1 141 553,50
Bâtiments	284 650,81
Points d'apports (PAP et PAV aériens et enterrés)	170 908,90
Frais généraux (autres Charges à Caractères Générales ex: communication, maintenance logiciel....)	2 370 875,86
Masse salariale et frais liés au personnel	10 968 939,60
Autres Charges de gestion courante (convention mise à disposition des locaux par les communes membres)	167 207,65
Intérêts d'emprunts	385 765,29
Charges exceptionnelles	13 167,03
Amortissements	1 015 762,30



Compte administratif - Investissement

Par ailleurs, les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2019 (y compris le remboursement du capital des emprunts) se sont élevées à la somme de 7 796 748,45€



Partie 4 :

INDICATEURS FINANCIERS

LE FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement de la politique des déchets menée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est assuré uniquement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service, que ce soit les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés (c'est-à-dire leurs déchets non dangereux que la collectivité peut collecter et traiter en même temps que ceux des ménages).

Le taux de TEOM sur la CASA est unique et reste constant en 2019 à 9,5%.

Collectivités	Taux de TEOM 2019 (%)
CASA	9,5
Mandelieu	9,35
Métropole NCA	8,90
Grasse	18,73
Vallée de la Siagne	16,18
Cannes	12,25
Mouans Sartoux	10,28
Le Cannet	15,37



Partie 5 :

PERSPECTIVES 2020

Actions phares phares en 2020

- Analyses ciblées de circuits de collecte pour rééquilibrage et modification de circuits
- Diminution de fréquences de collecte des ordures ménagères sur les communes et optimisation de circuits
- Augmentation de la fréquence de collecte du biflux (passage en C2).
- Augmentation des dotations de bacs de tri en habitat collectif et sur les points de regroupement
- Implantation de colonnes enterrées pour les ordures ménagères dans le cadre des gros projets d'aménagements
- Poursuite du déploiement des dispositifs semi-enterrés sur les communes de Caussols, Gourdon, Bouyon
- Amélioration du maillage en PAV sur l'ensemble des communes
- Restructuration de l'organisation administrative et informatique (SharePoint, ATAL, Office 365)
- Amélioration du fonctionnement du service des encombrants avec le développement d'une application mobile (DEM UP). Mise en place de formulaires internet de demande d'enlèvement d'encombrants. Structuration de suivis automatisés de l'activité pour faciliter l'analyse interne et la transmission aux communes
- Collaboration avec UNIVALOM et CAP AZUR sur la prévention des déchets (renfort de la communication sur le compostage, le tri, territoire Zéro Déchets, les textiles, etc.)



GLOSSAIRE

C

Collecte sélective : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une «seconde vie», le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

D

Déchetterie : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

E

Eco-responsabilité : le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux du développement durable. Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

Écobuage : technique agricole aussi appelée "Débroussaillage par le feu", consistant à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

N

Norme Euro 6 : les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes s'appliquant aux véhicules neufs. Leur objectif est de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

O

OMR : il s'agit de la part des ordures ménagères résiduelles après les différentes collectes sélectives.

P

Plateforme de compostage : à partir d'un procédé biologique aérobie contrôlé avec montée en température, la plateforme de compostage permet l'hygiénisation et la stabilisation par dégradation/réorganisation de la matière organique, et conduit à l'obtention d'un compost destiné à être mis sur le marché ou utilisé comme matière fertilisante.

S

Système FAP : un filtre à particules est un système de filtration utilisé pour retenir les fines particules, cancérigènes pour l'homme, contenues dans les gaz de combustion, particulièrement des moteurs Diesel.



GLOSSAIRE

T

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

U

Unité de valorisation énergétique : la Valorisation Énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

V

Valorisation énergétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation matière : la valorisation matière est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.

Valorisation organique : elle consiste à laisser fermenter des résidus agricoles ou urbains mélangés ou non avec de la terre végétale. On obtient ainsi du compost qui est un mélange fermenté de résidus organiques et minéraux, utilisé pour l'amendement des terres agricoles.

ABRÉVIATIONS

CS : Collecte sélective

CNAM : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CNRACL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

CSHV : Collecte Sélective Hors Verre

DDM : Déchets Dangereux des Ménages (DMS +Eco DDS + Piles + batteries + huiles alimentaires + huiles de vidange+ bouteille de gaz + extincteur + pneus)

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DEA : Déchets d'Équipement et d'Ameublement

DCS : Déchets collectés sélectivement (CS Recyclables bi flux + CS Cartons + CS Verre)

DMA : Déchets Ménagers Assimilés (déchets occasionnels + Déchets de routine OMA)

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

Eco DDS : Déchets Dangereux Spécifiques pris en charge par un éco organisme

DO : (Apports en déchetterie + TLC)

DV : Déchets Verts

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

JRM : Journaux, Revues, Magazines

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés (OMR + DV en PàP + DCS)

PàP : Porte à Porte

PAV: Point d'Apport Volontaire

PR : Point de Regroupement

TLC : Textiles – Linges – Chaussures

Apports en déchetteries : Gravats propres + gravats sales + DEA + CS bois + CS ferraille + CS DEEE + DMM + DV hors PàP + encombrants



RÉFÉRENCES

Les données utilisées dans ce rapport sont majoritairement issues d'UNIVALOM qui récolte les tonnages en aval du circuit de collecte des déchets, mais également de nos prestataires (Véolia, Montagn'habits et Pacôme), des services de l'état (ADEME) ainsi que par nos services internes qui détiennent des tableaux de bord mis à jour périodiquement.



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

